

Diplôme de conservateur des bibliothèques

Bibliothèques et désinformations dans l'infosphère numérique

Auteure : Céline RAUX

Sous la direction de Marc-Olivier BARUCH Directeur d'études – École des hautes études en sciences sociales





Remerciements

Mes remerciements vont à Marc-Olivier Baruch qui a accepté de prendre la direction de ce travail. Sa disponibilité et la pertinence de ses remarques et conseils ont accompagné la progression de ce travail.

Je tiens également à remercier mes amis et proches qui, par leurs conseils, leurs suggestions ou leurs encouragements, ou simplement leur présence ont accompagné ces longues plages de rédaction : Émilie, Lisa, Anne, Chloé et Laurine.

Un grand merci à Aude Le Moullec-Rieu qui a accepté de partager avec moi ses lectures et le carrel n°4 avec moi pendant les derniers mois de cette épopée.

Merci à Vincent Liquète pour m'avoir consacré un long et riche entretien.

Et enfin, Merci à mes deux relectrices préférées Madeleine et Florence pour le temps consacré à cette tâche et pour leur soutien.

Résumé : Bibliothèques et désinformations dans l'infosphère numérique

Ce travail tente d'identifier et de saisir le défi que représente pour les bibliothèques la prolifération de désinformations et de théories du complot dans un espace documentaire bouleversé par l'Internet. Analysant le positionnement actuel des bibliothèques par rapport à ce phénomène inédit tant dans les formes qu'il prend que par son ampleur, ce travail entend imaginer des pistes de médiations et de formations inspirés par les travaux de recherches sur la culture de l'information mais aussi par un certain nombre d'initiatives déjà expérimentées dans la société civile.

Descripteurs:

Désinformation – Conspirationnisme - Société numérique – Nouvelles technologies de l'information et de la communication - Éducation aux médias – Culture de l'information – Médiation culturelle

Abstract:

This work tries to identify and catch the challenge posed to libraries by the proliferation of misinformation and conspiracy theories in a document space transformed by the Internet. By analyzing libraries' current positioning against this new phenomenon, unrivaled by its outline as well as its scale, this work intend to imagine mediation possibilities and trainings inspired by research work on information culture as well as some initiatives already started in the civilian society.

Keywords:

Disinformation – Conspiracy theories – Digital Society – New information and communication technologies – Media literacy – Information culture – Cultural mediation

Droits d'auteurs

Droits d'auteur réservés.



Cette création est mise à disposition selon le Contrat :

Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France disponible en ligne http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr ou par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.



En mémoire de Raluca Marie Anutéi



Sommaire

PARTIE 1 : LA FIN DES UTOPIES OU LES MESSIANISMES NUMÉRIQUES A L'ÉPREUVE DES DYSTOPIES INFORMATIONNELLES	
1 - Émergence d'un nouveau risque informationnel généré par les usa	17
web	
1Le hoax	
2 Le détournement	
3 La viralité des contenus sur l'Internet	
2- Une guerre de l'information est-elle déjà en route ?	
1 L'infoguerre : du Word Wide Web au World Wild Web	
2 La fin de l'irénisme numérique.	
3 - Récits complotistes et désinformation active : bad subjects ou prio éducative pour les professionnels des bibliothèques ?	
1 Un sujet négligé par les bibliothèques	
2 Les bibliothèques, ressources oubliées des dispositifs de luttes contre désinformation et les théories du complot	la
PARTIE 2 : POSITIONNEMENT ACTUEL DES BIBLIOTHÈQUES	
1- Des bibliothèques en prise avec un espace documentaire boulevers	
1 Délégitimation des sources traditionnelles d'information dans la soci civile	été
2 La crise de légitimité des bibliothèques en concurrence avec les nouv usages	<u>'eaux</u>
3 L'Internet : instance de délégitimation des autorités traditionnelles 2 - L'autorité perdue de l'objet bibliothèque dans un contexte de rela	30
culturel et de concurrence informationnelle	31
1 Obsolescence du concept de prescription et impact sur la liberté	
d'expression et le pluralisme	
2 Conséquences : horizontalité des modes de transmission et rejet de la	
de l'expert3- Politiques documentaires et médiation en bibliothèque, une répons	
nécessaire et suffisante ?	
1 Les termes du débat : de quoi parle-t-on ?	
2 Une réponse suffisante ?	
PARTIE 3 : DÉJOUER ET DÉSAMORCER LES THÉORIES DU COMPLOT : UNE NOUVELLE PRAXÉOLOGIE POUR LES	
BIBLIOTHÉCAIRES	39
1 - Redéfinir les contours des concepts de liberté d'expression et de pluralisme	39
1 Le pluralisme : regard sur la diversité ou revendication de la neutral	
2 Liberté d'expression et désinformation : le mot chien mord-il ?	
2- Renforcer la culture de l'information : les Lumières à l'heure de la	ı fibre
optique	
1 Culture de l'information : définition	
2 Renforcer la culture de l'information chez les usagers	40

3et chez les bibliothécaires	49
3 - Introduire les pratiques de debunking et de fact-checking dans	s les
bibliothèques pour évaluer l'information	
1 Debunking de hoax et fact-checking : définitions	
2 Des outils participant de la formation de l'esprit scientifique et d	
d'une pensée complexe	
3 Le fact-checking et le debunking : nouvelles compétences du bibl	
fiche de poste à inventer?	57
CONCLUSION	61
SOURCES	63
BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE	65
ANNEXES	69
Annexe 1 : Exemple du hoax concernant Manuel Valls relayé par	media-presse-
info	70
Annexe 3 : La page d'accueil de sity.net	71
Annexe 3 : La photographie détournée du paquebot Vlora	72
TABLE DES MATIÈRES	73



« DON PEDRO. – Constable, quelle faute ont commise ces deux hommes? DOGBERRY. – Vraiment, ils ont commis un faux rapport; de plus, ils ont dit des mensonges; en second lieu, ce sont des calomniateurs; et, pour sixième et dernier délit, ils ont noirci la réputation d'une dame; troisièmement, ils ont déclaré des choses injustes; et pour conclure, ce sont de fieffés menteurs. »

WILLIAM SHAKESPEARE, Beaucoup de bruit pour rien, V, I

INTRODUCTION

Dans l'histoire des sociétés humaines, l'information a toujours eu à subir la concurrence de son pendant négatif, la désinformation. Si l'information correspond à un effort pour collecter des données qui assureront la connaissance et fonderont la décision, la désinformation correspond à la volonté active de falsifier l'information afin de brouiller la connaissance, désorienter le jugement, égarer la décision. Rumeurs d'Orléans, fausses nouvelles du front lors de la guerre de 14¹, théories du complot autour du 11 septembre, climato-scepticisme, antisémitisme sectateur sont autant d'exemples, parfois récurrents dans le fil des siècles, qui témoignent de la propension des hommes « à poser sur le réel une présomption irréfragable de fausseté, à considérer l'apparence du vrai comme le signe même du mensonge² ».

Parce que le message qu'elle diffuse transforme l'information en une fausse connaissance qui ne se donne pas pour objectif de refléter la réalité du monde, la désinformation est déstabilisante au regard du savoir scientifique et de la connaissance. Au même titre que les pseudo-sciences qui perpétuent l'erreur sur la base du sophisme et au même titre que la croyance qui dévalue le réel au profit de la foi, la désinformation semble appartenir à cette grande famille de malins génies informationnels qui bordent les hommes de certitudes pour les faire demeurer dans l'erreur et la fausseté. Mais, à la différence des pseudo-sciences ou de la croyance qui peuvent être le fruit d'une démarche sincère en dehors du champ politique, la désinformation se double d'une intentionnalité qui lui est propre au service d'intérêts tierces.

La désinformation est donc un objet stratégique d'influence qui émet sur chacun des médias disponibles pour séduire un récepteur, plus ou moins passif et plus ou moins ciblé, au bout de la chaîne de transmission en lui suggérant qu'il accède à un niveau de privilégié et occulte de compréhension du monde. Avec l'explosion de l'Internet dans les années 90 puis, a fortiori, la généralisation de l'Internet mobile sur nombre de terminaux nomades en ce début de XXIe siècle, une caisse de résonance inédite est offerte aux différentes désinformations qui profitent de toute la puissance des réseaux numériques pour naître, se partager et gagner du terrain. Avec la puissance des réseaux de télécommunication actuels et de la démocratisation de l'accès au web, nous sommes entrés dans une ère d'hyperconnectivité où la désinformation se pare d'une dimension aussi inédite qu'ingérable : la viralité, c'est-à-dire la diffusion par contagion. Les attentats parisiens de janvier 2015 auront été l'occasion funeste de constater que la désinformation et les discours conspirationnistes, bien au-delà des débats de circonstance que l'attaque contre Charlie Hebdo allait inspirer sur la liberté de conscience et d'expression, constituaient un péril pour le bien commun et le pacte républicain.

Mais quel rapport avec les bibliothèques ? En quoi seraient-elles concernées par la désinformation ? N'est-ce pas, pour elles, un souci périphérique ? Un aléa secondaire ? Pour l'opinion générale et le dictionnaire, une bibliothèque est toujours ce « bâtiment, salle où sont déposées, rangées, cataloguées diverses collections de livres, périodiques et autres documents que le public peut, sous certaines conditions, consulter sur place ou emprunter³ ». Pour les bibliothécaires eux-mêmes, définir avec précision l'objet bibliothèque n'est pas chose aisée. Aussi, a-t-on pris

² G. WEILL-RAYNAL, Une haine imaginaire: contre-enquête sur le nouvel antisémitisme, Paris, Armand Colin, 2005.



¹ M. BLOCH, Réflexions d'un historien sur les fausses nouvelles de la guerre, Paris, Allia, 1999.

l'habitude de définir la bibliothèque plutôt par les missions qu'on lui assigne que par sa nature, complexe et toujours changeante. La bibliothèque est alors définie comme un service public chargé de promouvoir l'accès à la lecture et aux ressources documentaires au plus grand nombre, dans un souci d'égalité « afin de permettre l'indépendance intellectuelle de chaque individu et contribuer au progrès de la société⁴ » sans que l'on sache très bien ce qu'est l'indépendance intellectuelle, ni quels indicateurs permettent d'évaluer – à défaut de le décrire – le progrès de la société.

Sans doute l'indépendance intellectuelle et le « progrès de la société » dans son ensemble passent-ils par une plus grande appropriation par les différents publics du patrimoine culturel mis à disposition dans les institutions culturelles. Aussi a-t-on vu apparaître depuis la fin des années 90 en France, le terme de médiation pour désigner l'ensemble des pratiques visant à créer un lien cognitif entre les publics et les ressources. médiation culturelle, le développement informationnelles des usagers semble se stabiliser aujourd'hui autour de la formation aux bonnes pratiques documentaires quand bien même cet objectif de formation revêt de plus en plus des formes très variées de transmission de ces compétences (ludification, FabLabs, ateliers...). Mais rares sont les initiatives qui se proposent d'aider l'étudiant, le chercheur ou l'usager lambda à évaluer et valider l'information à laquelle il se confronte plus ou moins en connaissance de cause, plus ou moins par sérendipité, dans les rayonnages de la bibliothèque ou sur l'Internet. Cela tient au fait que les bibliothèques se positionnent plus du côté de la médiation que de l'éducation, laquelle est perçue plus verticale et injonctive Dans le même temps, l'idée même de prescription documentaire est aujourd'hui évacuée des politiques documentaires des bibliothèques afin de ne pas heurter l'idée même du pluralisme mais aussi afin de rompre la relation d'autorité descendante, réelle ou symbolique, qui peut exister entre le bibliothécaire et le lecteur. N'est-ce pas alors une chose étrange de voir des initiatives nombreuses de fact-checking, de démystification des hoax et de déconstruction des discours complotistes se multiplier à l'extérieur – et seulement à l'extérieur – de la bibliothèque ? N'est-ce pas là le signe qu'un besoin réel d'éducation aux médias et de renforcement de la culture informationnelle des publics fait jour? Pourquoi les professionnels des sciences de l'information et des bibliothèques semblent-ils réticents à l'idée de s'approprier le thème de la désinformation comme un enjeu documentaire ? Pourquoi ne pas se confronter à cette définition négative de la désinformation pour s'affirmer comme acteur positif de la société de l'information? Il serait à craindre que les bibliothécaires, en tant que professionnels de l'information, restent démunis et sans réaction globale face à la désinformation qui concurrence et délégitime la bibliothèque en tant que point d'accès privilégié au savoir et à la connaissance. En effet, si la connaissance objective et la validité de l'information ne constituent pas à elles seules la voie royale vers le progrès de la société et l'émancipation des hommes, il est néanmoins fort probable que le salut par la science et la culture ne pourrait se construire sur le mensonge délibéré, le relativisme cognitif et les pseudo-savoirs qui sont autant d'apanages de la désinformation. Refuser d'établir une cloison étanche entre information et désinformation tout en cédant au relativisme cognitif qu'elle appelle, compromet la capacité d'un corps social et des individus qui le composent à affermir les choix démocratiques face à des questions qui engagent l'avenir de tous et de toutes.

³ Définition proposée par le Centre national de ressources textuelles et lexicales (CNRTL). En ligne http://www.cnrtl.fr/definition/biblioth%C3%A8que [consulté le 17/09/2015].

⁴ Charte des bibliothèques adoptée par le Conseil supérieur des bibliothèques le 17 novembre 1991.

Aussi, l'objectif de ce travail est-il double. Il s'agira d'abord de comprendre en quoi la désinformation et la propagande diffusées, puis relayées à l'infini sur l'internet, concurrencent négativement la bibliothèque dans sa mission humaniste d'accès libre, garanti et illimité à la connaissance, la pensée, la culture et l'information. Il s'agira ensuite de développer un projet normatif afin de voir quelles réactions positives la bibliothèque pourrait opposer à cette concurrence et ainsi enrayer la menace de ce nouveau risque informationnel que génèrent la désinformation et la propagande sur le web et le papier. Cette problématique en soulève une qui lui est intrinsèquement liée quant aux éventuelles limitations du pluralisme et de la liberté d'expression en bibliothèque : pour continuer de former l' « honnête homme » et garantir l'autonomie de sa conscience et de sa pensée, les bibliothécaires ne doivent pas apparaître comme de nouveaux censeurs ou directeurs de conscience. Pourtant, peuvent-ils rester neutres ? Il est d'ores et déjà probable que les bibliothécaires, soucieux de ne pas achopper sur ces questions fondamentales, auront à développer une nouvelle vision, de nouvelles pratiques et de nouvelles compétences qu'il s'agira de définir.

Pour ce faire, il importe d'abord de mesurer le facteur de risque que représente la désinformation dans l'espace public de la société civile puis de la bibliothèque. Puis il s'agira d'imaginer une nouvelle praxéologie pour affermir les compétences informationnelles des différents acteurs afin peut-être de parvenir à prononcer la dimension éthique du fait informationnel. Ceci pourrait constituer une première étape pour enrayer la concurrence négative que la désinformation oppose au bon fonctionnement de l'État-nation démocratique.

PARTIE 1 : LA FIN DES UTOPIES OU LES MESSIANISMES NUMÉRIQUES A L'ÉPREUVE DES DYSTOPIES INFORMATIONNELLES

La fin des années 1990 a été un moment d'enthousiasme et d'émerveillement porté par une première vague de démocratisation des outils multimédias puis exacerbé par les premières connexions à l'Internet. Du simple particulier jusqu'au sommet de l'État, en passant bien sûr par les bibliothèques, l'essor populaire de ces nouvelles technologies et la révolution des télécommunications qui devait l'accompagner étaient porteurs d'une espérance humaniste forte, teintée d'universalisme fraternel. « Connecting people » était le slogan du fabricant phare de téléphonie mobile de l'époque, Nokia, qui illustrait ce mantra de deux mains étrangères tendues l'une vers l'autre. Le rêve d'une humanité connectée où le réseau numérique abaisserait les frontières symboliques et culturelles consacrait avec force le mythe naïf du « village planétaire » (« Global Village ») qui devait fondre l'ensemble des micros-sociétés en une seule, dans un monde unifié par un même espace virtuel. L'enthousiasme étouffant le bruit du doute porteur de questions, Internet passait du statut neutre de technologie à celui beaucoup moins neutre de programme éducatif, social, économique et politique. L'Internet devenait à ce point la focale de projections positives que, en l'espace de quelques années, un véritable messianisme numérique s'installa dans les esprits. Internet devint le nouveau porteétendard de la marche du progrès et se trouvait de plus en plus invoqué comme voie de salut supposée vers l'épanouissement et le bonheur des sociétés humaines. Mais, aujourd'hui, en 2015, nous ne sommes plus au temps des utopies et le messianisme numérique est mis à rude épreuve par l'émergence d'un nouveau risque informationnel généré par les usages du web (1). Si la plupart des chercheurs s'accordent aujourd'hui pour parler d'un état de guerre de l'information (2), les risques informationnels générés par la désinformation et les théories du complot auraient encore le statut de bad subject pour les sciences de l'information (3).

1 - ÉMERGENCE D'UN NOUVEAU RISQUE INFORMATIONNEL GÉNÉRÉ PAR LES USAGES DU WEB

Internet a souvent été perçu comme une instance de pacification, exerçant une influence douce sur les différents individus connectés car favorisant les échanges inter-personnels. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si le déploiement du réseau Internet est un élément clef des stratégies de *soft power* menées par certains États ou organismes internationaux (ONU, OTAN). Mais bien moins aimables et bien moins tournées vers la concorde, sont les stratégies de déstabilisation de l'opinion commune qui utilisent la désinformation pour se poser en adversaire de l'ordre démocratique, fédérer les masses, discréditer les dirigeants et désigner des boucs-émissaires bien utiles en temps de crises ou de crispations. Aujourd'hui, alors que se développe une nouvelle forme d'intelligence économique autour des questions de cybersécurité et de guerre de l'information sur l'Internet, il apparaît nécessaire de revenir sur l'émergence des nouveaux risques informationnels générés par les usages du web et d'interroger le positionnement actuel des bibliothèques dans cet espace informationnel qui apparaît en pleine mutation.



Historiquement, le concept de « risque informationnel » s'est forgé dans la sphère économique de l'entreprise autour des nouveaux enjeux de cybersécurité et de management de l'information stratégique qu'ont fait naître le *big data*, les réseaux sociaux et l'informatique dans le *cloud*. Il s'agit d'imaginer des réponses actuelles face aux menaces de plus en plus sophistiquées de violation des données et d'informations dites sensibles. De ce point de vue, le risque informationnel se place directement du côté de la sécurité et de la protection de l'information. Ici, ce n'est pas l'information qui est un risque en soi, c'est sa violation ou l'utilisation qui en est faite par un tiers. Mais on pourrait tout aussi bien étendre le concept de « risque informationnel » à l'influence problématique et potentiellement négative que la diffusion d'une fausse information pourrait exercer sur un individu ou un public. Dès lors, le risque informationnel se décline tant en terme de violation des données qu'en terme de réception cognitive biaisée du côté de l'individu ou d'un groupe d'individu.

Si les compétences nécessaires au traitement de l'information ne sont pas réunies, la désinformation produit une altération du jugement ou de la qualité des connaissances du récepteur. Bien entendu, il faudra se demander bientôt quel type d'information rendrait nécessaire une vaccination de son récepteur dans une démocratie fondée sur la liberté de conscience et d'expression tout en se demandant qui serait légitime pour administrer le vaccin. Mais il faudra aussi se demander quel horizon d'attente est censé couvrir la liberté d'expression quand de multiples biais s'immiscent dans l'espace public pour rendre dysfonctionnelle la société de l'information. En attendant, nous ferons ici l'hypothèse que les différentes formes de désinformation que nous allons décrire sont des catégories de risques informationnels à part entière et qu'en cette qualité, elles constituent un champ d'étude pour les sciences de l'information et une problématique de premier ordre pour les bibliothèques.

De fait, si Condillac définit le risque comme «le hasard d'encourir un mal avec l'espérance, si nous en échappons, d'obtenir un bien⁵. » on peut définir un risque informationnel comme l'incapacité d'évaluer en amont les conséquences positives négatives résultant traitement ou du d'une Étymologiquement, « informer » c'est donner à l'esprit une forme, une structure signifiante à quelque chose. Considéré du point de vue des sciences de l'information et des bibliothèques, le risque informationnel pourrait consister en la transformation, déformation ou contrefaçon de cette forme à d'autres fins que celles à laquelle elle était destinée. Dénonçant une désinformation intentionnelle des partis d'extrême-droite sur le nombre de migrants que la France était prête à accueillir, le président Hollande a quant à lui prononcé les termes de « manipulateurs » et de « mystificateurs » à l'encontre des producteurs de désinformation sur le web⁶. En ce sens, la désinformation, au même titre que la rumeur ou le $hoax^7$, constitue un risque informationnel puissant. Pour cette raison, il convient de revenir sur la définition que l'on peut donner de chacun d'eux.

⁷ Le mot anglais *hoax* désigne un mensonge fabriqué de toute pièce conçu pour avoir une apparence crédible et véritable. Le *hoax* se double souvent d'une intentionnalité malveillante.



⁵ CONDILLAC, dans P.FOULQUIÉ, Dictionnaire de la langue philosophique, PUF, Paris, 1962

⁶ « Migrants : François Hollande s'en prend aux "manipulateurs" qui parlent d'une France envahie », dans *20 minutes*, 16 décembre 2015. En ligne http://www.20minutes.fr/societe/1710475-20151016-migrants-hollande-critique-manipulateurs-falsificateurs-parlent-france-envahie [consulté le 16/10/2015].

1 Le hoax

Le hoax est une imposture virale qui tourne en boucle, car relayée à l'infini d'un serveur de messagerie à l'autre ou sur les réseaux sociaux. En général, le hoax prétend relayer une information choquante, scandaleuse, provoquant un sentiment de peur ou de vive émotion. Le hoax cible l'émotivité et non la raison. Pour renforcer la propagation et prolonger de manière indéfinie son existence sur le web, le hoax fait l'injonction à la personne qui le reçoit d'être partagé au plus grand nombre. On mesure la portée décuplée que les réseaux sociaux offrent aux hoax qui sortent des listes de diffusion privées de messagerie pour encombrer publiquement l'espace du web via un nombre exponentiel de fils Twitter ou de murs Facebook, par exemple. Si les premiers cas de hoax, au moment de la démocratisation de l'usage des adresses de messageries électroniques à la fin des années 90, se contentaient au départ d'utiliser le ressort de la peur pour encombrer les serveurs de messagerie, ils se dotent plus volontiers aujourd'hui d'une intentionnalité politique et/ou idéologique qui laisse à penser qu'ils sont un outil viral assez efficace pour fédérer insidieusement des foules d'internautes réceptives à ces publications chocs. L'apparence de crédibilité du hoax tient au fait qu'il emprunte et détourne les codes, références ou citations de sources jugées fiables, usant ainsi de l'argument d'autorité pour provoquer l'adhésion instinctive de l'individu qui s'y trouve confronté (citations hors-contexte de personnalités publiques influentes, utilisation d'éléments de langage issus de domaines d'expertise pointus telle que la médecine ou l'économie, montages photographiques, diffusion d'articles de presses ou de documents officiels truqués, etc.) Ainsi, le site d'extrême-droite Médias-presse-info⁸ qui se décrit par ce slogan « L'information sans concession » relaye sans vergogne un photomontage qui attribue de fausses déclarations au Premier ministre Manuel Valls : « le départ de cent mille juifs infligerait un coup plus dur à la France que celui de cent mille chrétiens. » Tout a l'air crédible, le photomontage cite même une source d'autant plus convaincante qu'elle émane du quotidien de gauche, Libération daté du 22 janvier 2015. Problème : nulle part de traces de ces propos qu'aurait tenus Manuel Valls, rapportés sans preuve par un romancier israélien, Avraham Yehoshua dans une tribune effectivement publiée dans Libération. Avraham Yehoshua dénonçait l'effet cocktail dangereux de la rencontre de l'antisémitisme présent dans l'extrême-droite chrétienne avec l'antisémitisme propre aux milieux islamistes radicaux. Libération avait rapidement retoqué l'article en y insérant ensuite les véritables propos tenus par Manuel Valls, à savoir que « la France sans les juifs, ce n'était plus la France⁹. » Mais le mal était fait, le photomontage mensonger aux relents antisémites se répandait déjà sur des sites d'extrême-droite ou néo-fascistes tels que Egalité & Réconciliation¹⁰ d'Alain Soral, l'Observatoire de la christianophobie ou encore l'Alliance Générale contre le Racisme et pour l'Identité chrétienne de la France (Agrif) qui était allée jusqu'à porter plainte contre le Premier ministre et en avait publiquement appelé à sa démission. Le but d'un tel hoax était bien entendu de persuader de l'influence juive et sioniste qui dicterait sa conduite à Manuel Valls, marionnette présumée d'un sourd « complot judéo-maçonnique ».

¹⁰ Un blog qui, en février 2015 était deuxième de la catégorie « politique » dans le classement *Teads* et le deux cent cinquantième site le plus consulté en France selon le classement Alexa, ce qui confère un poids non négligeable dans la viralisation des théories du complot. Pour en savoir plus voir : http://www.leblogducommunicant2-0.com/humeur/conspirationnisme-theorie-du-complot-les-entretiens-du-sig-font-le-point/#sthash.Bzr1dPuO.dpuf [consulté le 2 avril 2015].



⁸ Cf. Annexe 1 : Exemple du hoax concernant Manuel Valls relayé par Média-Presse-Info, p. 66

⁹ Version corrigée de l'article : http://www.liberation.fr/monde/2015/01/22/l-antisemitisme-chretien-de-droite-nourrit-indirectement-l-antisemitisme-islamiste_1186501 [consulté le 07/10/2015].

Version initiale utilisée pour le *hoax* disponible sur *Internet Archive*: https://web.archive.org/web/20150125080721/http://www.liberation.fr/monde/2015/01/22/l-antisemitisme-chretien-de-droite-nourrit-indirectement-l-antisemitisme-islamiste 1186501 [consulté le 07/10/2015].

2 Le détournement

Récemment, une image virale, visant à dénoncer le manque de soutien des populations européennes aux populations réfugiées fuyant les ravages de la guerre civile en Syrie, montrait des cargos débordant littéralement de boat people à l'entrée d'un port. « Voilà des migrants européens vers le Maroc ou la Tunisie pendant la Première Guerre mondiale¹¹ », précisait la légende qui accompagnait la photographie délavée. Par cette image, il s'agissait bien de reprocher aux européens leur manque supposé de solidarité à l'égard des réfugiés qui traversent depuis des mois la méditerranée dans des embarcations de fortune au péril de leur vie. Problème : la photographie a été prise le 8 août 1991 dans le port italien de Bari et montre l'accostage du cargo Vlora¹² rempli de milliers de migrants albanais venus tenter leur chance en Europe après l'effondrement du bloc communiste. Pour autant, cela n'a pas empêché les milliers de partages et de retweets souvent outrés sur Facebook et Twitter. Une information fausse, non vérifiée mais relayée des milliers de fois par certains sites internet et des milliers d'internautes choqués et émus par l'image : nous sommes ici confrontés à un cas intéressant de viralité de l'information sur l'Internet. Le détournement d'images, comme c'est ici le cas, interroge aussi la notion d'images manquantes, c'est-à-dire, selon le critique de cinéma et le théoricien de l'image Serge Daney¹³, celle qui manque au récepteur pour reconstituer et comprendre un événement dans sa totalité.

3 La viralité des contenus sur l'Internet

Une page Facebook telle que « C 1possible de t'oublier parske j'tm » compte plus de trois millions d'abonnés. Elle diffuse des mèmes négatifs et moralisateurs construits autour de citations apocryphes ou anonymes plaquées sur une image tendre et romantique en JPEG. En guise d'échelle, la page Facebook du journal *Le Monde* ne compte elle que deux millions et demi d'abonnés.

Récemment, la *popstar* américaine Justin Bieber a voulu mettre fin au mythe de la théorie du Big Bang en prétendant que la foi en Dieu était une explication beaucoup moins aberrante des origines de l'univers. Pour appuyer sa démonstration, il a comparé le Big Bang au fait de mettre un lingot d'or dans une boîte que l'on secouerait très fort et dont en ressortirait une Rolex. Cela ne prêterait sans doute qu'à sourire si Justin Bieber n'avait pas 68 millions de *followers* sur Twitter quand le CERN n'en compte que 1,25 million. Toujours en guise d'échelle, dans le laps de temps où une vidéo pédagogique du CERN sur le collisionneur de hardons comptabilise péniblement les 5000 vues, le discours créationniste de Justin Bieber aura déjà été visualisé près de 170 000 fois sur une seule chaîne *YouTube*¹⁴.

D'un point de vue cognitif, le principal grief que l'on peut faire de ces contenus viraux qui s'épanouissent dans une économie du partage plus que de la compréhension est qu'ils noient la centralité de l'information originelle dans une nuée d'interprétations



¹¹ Une autre version de cette même photographie détournée prétend quant à elle qu'il s'agit de la Seconde Guerre Mondiale.

¹² Cf. Annexe 3: La photographie détournée du paquebot Vlora, p. 72.

^{13 «} Serge Daney croque la télé : "L'absence et le trop-plein d'images" » dans Mauriac et Cie croquent la télé par Meryl Moneghetti, émission diffusée le 24 août 2010 sur France Culture. Disponible en podcast sur : http://www.franceculture.fr/emission-mauriac-et-cie-croquent-la-tele-serge-daney-croque-la-tele-l-absence-et-le-trop-d-images-25 [consulté le 22 novembre 2015].

¹⁴ Résultats obtenus avec les outils YouTube Analytics et Wiztracker.

et de désinformations périphériques. Dans le « cas Justin Bieber », on observe beaucoup de bruit autour du terme Big Bang dans les médias sans aucun gain du côté de la diffusion de la connaissance vraie. Le propos scientifique est alors réduit à un bruit participant malgré lui de cette viralité.

On pressent que la viralité des contenus sur l'Internet n'est pas anecdotique et que les conséquences cognitives qui découlent de ces nouveaux usages peuvent avoir un impact sensible sur l'économie du savoir et de la connaissance. En outre, elle ne se réduit pas aux partages compulsifs de lolcats¹⁵, de GIF humoristiques ou d'images JPEG généralement assorties d'une citation anonyme ou apocryphe moralisante. Daesh, Al Qaeda et tous les autres groupes terroristes islamistes qui cherchent à recruter, à l'international, des candidats pour le jihad ont depuis longtemps compris l'intérêt et le pouvoir d'attraction terrible qu'une image fixe ou animée pouvait exercer sur des esprits non éduqués à la compréhension des médias ou dépourvus d'appareil critique. Ainsi, on estime aujourd'hui que Daesh produit chaque jour une moyenne de 38 contenus qui se répandent dans le cyberespace via 1146 entrées (essentiellement des comptes Twitter et Facebook) diffusant la propagande dans des communautés virtuelles de plusieurs milliers de sympathisants ou de militants pro-Daesh. Par transmission réticulaire sur la toile, ces contenus – et c'est bien là l'objectif – finissent par toucher des internautes jusque-là en dehors de l'infosphère jihadiste mais qui s'y intègrent malgré eux en republiant une vidéo, en se laissant séduire ou émouvoir par un contenu de propagande, ou tout simplement en cherchant à entrer en contact avec l'activiste qui l'aura posté en parfaite ignorance des intentions réelles de celui-ci¹⁶. Wassim Nasr, journaliste à France 24 et spécialiste du sujet, estime qu'un discours diffusé par Daesh fait « 100 fois le tour du monde avant d'atterrir dans un journal¹⁷. »

2 - Une guerre de l'information est-elle déjà en route ?

1 L'infoguerre : du Word Wide Web au World Wild Web

Qu'une guerre de l'information soit en passe d'être menée n'est peut-être pas l'affaire des bibliothèques. Après tout, rien ne force la bibliothèque à jouer le moindre rôle, aussi minime soit-il, dans des luttes d'influence et des stratégies qui visent à retourner l'opinion publique en la faisant douter d'elle-même. Les bibliothèques peuvent se contenter d'être un service documentaire public, attachées à leur mission de communication, de conservation, d'accès aux documents pour le plus grand nombre et de formation des usagers à l'utilisation de leurs outils. Elles peuvent même convoquer les principes encore non interrogés de liberté d'expression et de pluralisme pour accueillir malgré elles les traces d'une désinformation dangereuse en son sein sans la moindre médiation. Ainsi, quid des bibliothèques qui ont acquis Le Suicide français d'Eric Zemmour ou La France orange mécanique de Laurent Obertone - paru aux sulfureuses éditions Ring¹⁸ - sans développer de dispositifs spécifiques de médiation autour de ces ouvrages ? Mais les bibliothèques peuvent aussi assumer une dimension politique et travailler à la construction d'une vision du monde fondée sur la

¹⁸ Cf. A. LE MOULLEC-RIEU, Proposer des ouvrages politiques en bibliothèque publique: entre politique documentaire, auto-censure et militantisme? Mémoire d'étude pour le DCB, dir. Anne-Marie Bertrans, ENSSIB, 2016 [à paraître].



¹⁵ Un *lolcat* est une vidéo amateur amusante mettant en scène des chats dans des situations incongrues. Les *lolcats* les plus partagés et les plus populaires peuvent dépasser les 50 millions de vue sur YouTube en une année.

^{16 «} Comment l'État islamique diffuse sa propagande sur internet », dans Challenges, 6 octobre 2015. En ligne http://www.challenges.fr/monde/moyen-orient/20151006.CHA0188/comment-daesh-diffuse-sa-propagande-sur-internet.html [consulté le 06/10/2015].

¹⁷ « Google, Facebook et Twitter s'allient pour promouvoir un "contre-discours" anti-jihadiste », dans *Challenges*, 28 mai 2015. En ligne http://www.challenges.fr/entreprise/20150527.AFP8926/google-facebook-et-twitter-s-allient-pour-promouvoir-uncontre-discours-anti-jihadiste.html [consulté le 06/10/2015].

rationalité et la vérification des connaissances par les faits à travers le document. Leur contribution à la formation éclairée du citoyen passerait alors par l'éducation à l'esprit critique des usagers dans et hors les murs.

Mais pourquoi parler de guerre de l'information ? En sommes-nous déjà là ? Peuton parler d'une guerre de l'information dans la mesure où ce n'est pas la méthode employée qui fait des morts ? Alain Juillet quant à lui n'hésite pas à employer le champ lexical de la guerre¹⁹:

Confrontés à l'efficacité de l'utilisation du cyberespace par les salafistes de Daech notre pays semble tétanisé dans une sorte de fascination similaire à celle du lapin face au boa qui veut l'avaler. Loin de faire une analyse froide des méthodes et des moyens utilisés par l'attaquant, on refuse de reconnaître qu'il s'agit d'une nouvelle forme de menace s'exprimant dans l'immatériel : la guerre de l'information²⁰.

Pour François-Bernard Huyghe²¹, toute technique de communication qui cherche à diriger l'opinion relève de la guerre de l'information (François-Bernard Huyghe utilise davantage le terme d'infoguerre). La désinformation est identifiée comme l'une de ces techniques de guerre de l'information dont la dimension serait cognitive et « accréditive ». A l'ère du numérique et de l'hyper-connectivité, le combat cognitif dans lequel s'engagent les processus désinformatifs peut paraître déséquilibré et laisser penser que, aussi efficace qu'elle soit, une désinformation de propagande ou de déstabilisation sur l'Internet n'est qu'un phénomène marginal de l'infosphère numérique dont les effets seraient faciles à contenir et les cibles faciles à identifier. En réalité, c'est de sa propre faiblesse que le désinformateur 2.0 tient toute sa puissance : la limitation de ses moyens techniques et financiers suggère son indépendance à l'égard des « lobbys financiers » et des « médias officiels », son isolement renforce l'impression de dissidence et son discours séduit car il apparaît comme une alternative à la « pensée unique » régulièrement frappée de suspicion. A cet égard, il est saisissant de remarquer à quel point l'Internet a ébranlé les rapports de force jusque-là structurants des sociétés démocratiques²². Pour peu qu'il soit équipé d'un ordinateur, d'une tablette voire d'un smartphone connecté à l'Internet, le faible, avec des moyens ridicules, mais pourvu qu'il soit astucieux et maîtrise les techniques de référencement sur Google, peut déstabiliser un État, le consensus commun, l'ordre public ou une multinationale. Le fort n'en est que plus désarmé car plus visible. « Toute personne qui a une théorie peut maintenant utiliser un mégaphone » titrait déjà le journal USA Today le 18 septembre 1996 pour expliquer qu'Internet était le média rêvé de la rumeur virale. Il n'est plus très difficile aujourd'hui pour un Thierry Meyssan, fondateur du Réseau Voltaire²³, ou pour un Alain Soral de susciter l'adhésion d'une audience portée sur le doute généralisé sur la base de

¹⁹ Président du Club des Directeurs de Sécurité des Entreprises et de l'Académie d'Intelligence Économique.

²⁰ C. HARBULOT, Rapport d'alerte: La France peut-elle vaincre Daech sur le terrain de la guerre de l'information? École de guerre économique, Paris, mai 2015.

²¹ François-Bernard HUYGHE est directeur de recherche à l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS) et le fondateur de l'Observatoire géostratégique de l'information en ligne.

²² Mais également autoritaires si l'on considère le cas des Printemps arabes et le rôle prépondérant qu'ont pu y jouer les réseaux sociaux Facebook et Twitter. Néanmoins, notre analyse se bornera ici aux sociétés démocratiques occidentales.

²³ Le « Réseau Voltaire pour la liberté d'expression » diffuse depuis le 11 septembre 2001 bon nombre de théories du complot remettant systématiquement en cause toutes les théories officielles des États et cherche à persuader de l'imminence de conspirations intérieures généralement conduites par les États-Unis ou Israël. L'association renonce à sa forme juridique française en 2007 pour se rapprocher de l'Iran, du Hezbollah et du gouvernement syrien de Bachar el-Assad.

simples photographies ou de paréidolies motivées par l'antisémitisme ou la crainte d'un Nouvel Ordre Mondial ourdi par les « sages de Sion²⁴. »

2 <u>La fin de l'irénisme numérique</u>

Quoi qu'il en soit, la vision d'un monde interconnecté ne produit pas l'irénisme attendu par les premiers zélateurs de l'Internet dans les années 1990. C'est plutôt la manière de concevoir ou d'appréhender les conflits qui s'en trouve modifiée. Le cyberespace connecté a simplement permis à chacun de se rapprocher de ses adversaires, de les toucher plus massivement, plus insidieusement aussi. Les propagations virales du mensonge, de la mauvaise information et de la manipulation sur l'Internet à l'heure du *like* et du *hashtag* constituent une donnée essentielle à la conduite et à la compréhension des conflits contemporains se structurant autour de la maîtrise de l'information, devenue plus que jamais l'enjeu stratégique central.

Employer un vocabulaire emprunté à la polémologie pour parler de l'information doit ici souligner la fin des utopies quasi millénaristes qui prospéraient il y a encore vingt cinq ans. Il y a vingt-cinq ans, en effet, dans un monde relativement pacifié où des murs commençaient à tomber et des frontières à s'ouvrir, l'Internet devenait le World Wide Web et sa technologie semblait consacrer une vision aussi faussée que partagée de paix perpétuelle et de concorde entre les peuples. Or, ce que cette situation nous enseigne c'est que l'information n'est intrinsèquement pas orientée vers le bien, elle n'a pas de telos. Le contexte de libéralisme informationnel actuel permet à chacun de ses agents, comme dans tout libéralisme, de maximiser son intérêt personnel que ce soit dans l'échange avec d'autres agents ou en conflit avec eux. Les informations sont alors davantage placées dans une relation de concurrence que de concorde autour d'un intérêt commun. En l'absence de contre-argumentation et d'une culture de l'information suffisamment ancrée pour permettre le recul critique, les falsifications de l'information, telles que les rumeurs, hoax ou théories conspirationnistes se retrouvent à jouxter à égalité les théories structurées et fondées. L'étagère de la bibliothèque, du fait d'une classification Dewey qui ne prévoit pas d'entrées pour les items « désinformation », « complots » ou « théories du complot » offre la possibilité pour un livre de Thierry Meyssan ou d'Alain Soral d'être intercalé entre Alexis de Tocqueville ou Hannah Arendt. La question se pose quand même de savoir s'il s'agit réellement d'une mise en espace volontaire du pluralisme des collections ou d'un regrettable mélange des genres.

3 - Récits complotistes et désinformation active : *bad subjects* ou priorité éducative pour les professionnels des bibliothèques ?

1 <u>Un sujet négligé par les bibliothèques</u>

En France, très peu de chercheurs ont fait de la désinformation active un objet d'étude intégral. La désinformation est encore un impensé des sciences de l'information et des bibliothèques, y compris à l'heure d'un Internet omniprésent et en dépit des événements tragiques et violents qui ont secoué la France en 2015. Si la tuerie de *Charlie Hebdo* de janvier 2015 perpétrée par deux jeunes jihadistes de la branche Al-Qaeda au Yémen a été l'occasion de réflexions, de tables rondes et de journées d'études

²⁴ Le *Protocole des sages de Sion* est une célèbre falsification antisémite du début du XX^{eme} siècle rédigée à Paris par un intrigant russe du nom de Mathieu Golovinsky, censée apporter la preuve par le fait d'un péril juif, les juifs étant ici présentés comme les acteurs d'un complot mondial. Bien qu'il soit depuis longtemps de notoriété publique que ce texte est un faux et que de nombreux historiens se sont intéressés à sa généalogie conspirationniste, le *Protocole des sages de Sion* n'en finit pas de connaître un franc succès chez les adeptes des théories du complot.



autour de liberté d'expression et du pluralisme, le thème de la désinformation n'a, à notre connaissance, jamais été posé ou analysé par le monde de la recherche, de manière frontale, comme facteur central de l'embrigadement des jihadistes ou de la défiance à l'égard des institutions de la France.

En bibliothèques, les politiques de services ou documentaires traitant de la lutte contre la désinformation dans l'espace public demeurent plus que discrètes sinon absentes²⁵. Pourtant, le sujet de la désinformation et des théories des complots commence à poindre dans bon nombre de rapports officiels s'inquiétant du rôle de l'Internet et des réseaux sociaux dans les processus de radicalisation, de fanatisation ou d'extrémisation²⁶. Le Service d'information du gouvernement (SIG) a d'ailleurs crée un blog qui consacre une large rubrique au conspirationnisme et théories du complot²⁷. Mais pour l'heure les théories des complots, tout comme la désinformation qu'elles drainent dans l'espace public, demeurent la risée des médias qui s'en amusent plus qu'ils ne s'en inquiètent. Elles sont encore assimilées à de l'information insolite, un objet de curiosité dans l'espace médiatique ou aux fantasmes de quelques paranoïaques dont les gens de bonne foi s'estimeraient à l'abri. Il semblerait toutefois que les récents attentats de novembre 2015 à Paris aient opéré une inversion de la tendance dans les médias qui y consacrent de plus en plus de rubriques ou de dossiers²⁸. Mais pour l'heure, la réaction des bibliothèques sur le sujet demeure discrète.

Pourtant, les théories du complot servent de justification à la violence, alimentent la haine envers des catégories fantasmées de la population voire des peuples entiers et prospèrent dans un climat de méfiance généralisée où l'on cherche des boucs-émissaires et des responsables désignés des crises actuelles. Rappelons à cet égard que le *Baromètre de confiance en politique* établi par le CEVIPOF en février 2015²⁹, place la méfiance (32% des interrogés), la morosité (32% des interrogés) et la lassitude (29% des interrogés) comme les trois qualificatifs décrivant le mieux l'état d'esprit des français, bien loin devant la sérénité et le bien-être, respectivement en quatrième et cinquième position.

La multiplication des théories du complot et des falsifications intentionnelles sur le web et dans le champ éditorial français témoigne de ce moment où la société devient irrationnelle et la réalité éclatée. Ainsi, la journaliste américaine Catlyn Dewey, spécialiste des *fakes* et des *hoax* fait le constat que désinformations et

²⁹ CEVIPOF, Centre de recherches politiques de SciencesPo, *Baromètre de la confiance politique. Vague 6bis : enquête du 26 janvier au 5 février 2015.* En ligne http://www.cevipof.com/fr/le-barometre-de-la-confiance-politique-du-cevipof/resultats-1/vague6/vague6bis/ [consulté le 1^{er} mai 2015].



²⁵ Peut-être, en partie, parce qu'au nom du pluralisme et de la liberté d'expression, certains professionnels refusent d'exclure la parole désinformative et les discours conspirationnistes du champ de collections, craignant de se faire l'arbitre partial chargé de discriminer entre une « bonne information » et une « mauvaise information ».

²⁶ On pensera bien sûr au phénomène de radicalisation islamiste qui prend de cours les autorités confrontées aux départs de jeunes recrues parties faire le jihad. A nos yeux, ce processus de radicalisation vaut aussi pour toutes les cibles d'idéologies violentes qui de manière plus ou moins fantasmées et effectives entendent lever des armées ou, du moins, élever des consciences pour combattre un ennemi désigné à l'avance. Ainsi, ce que les médias ont nommé la « dieudosphère » mais qui transite aussi largement par la blogosphère d'Alain Soral, répand et diffuse nombre de théories complotistes destinées à provoquer le dégoût du juif, des élites et des francs-maçons.

 $^{^{27}\,\}mathrm{Cf.}$ le blog du Service d'information du gouvernement, $\mathit{SigLab.fr}$: http://www.siglab.fr/fr/deconstruire-leconspirationnisme.

²⁸ En témoigne cette rubrique très intéressante mise en ligne par les jeunes membres de *La Ruche* de *Rue89* #24heuresdecomplots le 31 décembre 2015. Chaque heure, une théorie du complot était présentée et déconstruite. Difficile en revanche de savoir si la portée de l'exercice est réelle car les conspirationnistes critiquent violemment les différents articles en se fondant... sur d'autres théories du complot (cf. la page Facebook de Rue89 : http://www.facebook.com/Rue89/?fref=nf et rechercher le hashtag #24hdecomplots). Dossier complet disponible en ligne http://rue89.nouvelobs.com/2015/12/31/24-heures-complots-bien-commencer-2016-262670? utm campaign=Echobox&utm medium=Social&utm source=Facebook [consulté le 31 décembre 2015].

Partie 1 : La fin des utopies ou les messianismes numériques a l'épreuve des dystopies informationnelles

falsifications sur le net ont depuis longtemps dépassé le stade du canular ou de la plaisanterie potache pour devenir de véritables enjeux politiques et de société. Catlyn Dewey pose d'ailleurs cette question fondamentale :

Quand vient-il, le moment où la société devient profondément irrationnelle ? Estce au moment où nous nous divisons en nous segmentant dans différentes réalités³⁰ ?

2 <u>Les bibliothèques, ressources oubliées des dispositifs de luttes contre la désinformation et les théories du complot</u>

Il est manifeste que les vagues d'attentats jihadistes parisiens de janvier et novembre 2015 ont opéré, dans la classe politique française, une prise de conscience inédite du rôle des réseaux sociaux et de l'Internet dans les processus d'endoctrinement violent de digital natives.

Dès le 15 janvier, soit moins d'une semaine après les attentats perpétrés par les frères Kouachi et Amedy Coulibaly, la ministre de l'Éducation nationale, Najat Vallaud-Belkacem s'alarmait :

Il y a 20 ou 30 ans, 90% de ce qu'apprenait un élève venait soit de ses parents, soit de l'école. Or que trouvent-ils sur Internet ? Ils trouvent notamment ces théories du complot qui sont en train, vraiment, de miner notre jeunesse. Un jeune sur cinq aujourd'hui adhère aux théories du complot. C'est-à-dire la remise en cause des institutions de la République, de la crédibilité des hommes politiques, mais aussi des médias.

Et de faire ce constat d'échec :

Ce que nous avons peut-être un peu raté jusqu'à présent à l'école, c'est de réussir à faire le pont entre ce que ce jeune découvre sur Internet, et qu'il ne sait pas trier (...) et ce qu'on doit lui apprendre pour l'aider à y voir plus clair et à se construire en citoyen³¹.

Mis en ligne le 28 janvier 2015 par l'exécutif français en réaction aux attentats perpétrés à *Charlie Hebdo* et dans le supermarché Hyper-Casher de la Porte de Vincennes, la plateforme gouvernementale *stop-jihadisme*³² désigne les théories du complot comme la première étape vers l'embrigadement violent :

THÉORIES DU COMPLOT – Les terroristes cherchent à convaincre les jeunes qu'ils vivent dans un monde corrompu – dirigé par des sociétés secrètes – où tous les adultes leur mentent. C'est la théorie du complot. Ils n'hésitent pas, à travers une propagande très étudiée qui oppose « le vrai » et « le faux », à inventer des preuves qui conduisent les jeunes à se méfier de tout et de tous. Les jeunes en viennent à rejeter leur entourage (professeurs, éducateurs, animateurs et jusqu'à leurs propres parents, frères ou sœurs) qui n'adhère pas à cette vision paranoïaque du monde.

³² Cf. www.stop-jihadisme.gouv.fr, rubrique « Décrypter la propagande ». [consulté le 22 décembre 2015]



 $^{^{30}}$ Cité dans : J. CADOT, « Good Morning : Washington Post : 82 – Fakes sur le web : ∞ », dans $Num\acute{e}rama$, décembre 2015.

En ligne http://www.univ-reims.fr/site/bibliotheques/memoires-et-theses/gallery_files/site/1/1697/20119/20141/20145/33422.pdf [consulté le 29 décembre 2015].

³¹ L'intégralité de l'intervention de la ministre est disponible sur la chaîne Dailymotion de France Télevision à l'adresse : http://www.dailymotion.com/video/x2erz2l_najat-vallaud-belkacem-un-jeune-sur-cinq-adhere-aux-theories-du-complot_news [consulté le 01 décembre 2015]

Le paragraphe est lapidaire et n'inventorie pas les différentes théories actuellement en circulation. Il présente toutefois l'intérêt notable d'identifier et de décrire le phénomène comme risque informationnel pesant sur la société et tout particulièrement la jeunesse.

Si les attentats de 2015 en France ont eu pour effet de replacer l'éducation aux médias et à l'information au centre des préoccupations éducatives, la percée des réseaux sociaux chez les jeunes, dès les années 2007-2008, avait déjà réactualisé des problématiques inhérentes à cette l'éducation aux médias, et *a fortiori* aux médias numériques.³³ Les questionnements étaient alors les suivants : comment permettre aux jeunes d'exercer leur citoyenneté dans une société de l'information et de la communication bouleversée par le numérique ? Comment former des « cybercitoyens » actifs, éclairés et responsables ?

Mais déjà, on constate une mise à l'écart des professionnels des bibliothèques qui n'apparaissent jamais cités dans les comptes-rendus d'auditions parlementaires accompagnant la production de rapports sur le sujet. Ainsi, un rapport d'information du Sénat sur l'impact des nouveaux médias sur la jeunesse, daté de 2008³⁴, pointe l'influence problématique de l'Internet sur les messages qui y sont véhiculés. Il y est fait le double constat que l'univers médiatique est aujourd'hui éclaté (l'Internet ne serait pas un média de plus mais un bouleversement de tous ceux qui lui ont précédé) et que la culture de l'information chez les jeunes est « biaisée » (ces derniers n'ayant pas conscience des conditions de productions de l'information, de l'absence de neutralité des contenus que véhicule le web et les jeunes cultivant un sentiment grandissant de supériorité que leur procure la technologie, persuadés que, grâce à elle, ils sont désormais capable de se forger très vite une opinion sur toute sorte de sujet). Si les pistes de réflexions délivrées par le rapporteur mentionnent explicitement le rôle des documentalistes de l'enseignement primaire et secondaire ainsi que le rôle des éducateurs en général, les bibliothèques et les bibliothécaires, qu'ils soient de lecture publique ou non, ne sont pas convoqués. Pire : il n'y a aucune occurrence des mots « bibliothèque » et « bibliothécaire » à relever parmi les 138 pages du rapport.

Force est de constater que cette situation de faible inclusion par les pouvoirs publics, des bibliothèques sur ces questions d'éducation aux médias et à l'information perdure sept ans plus tard. En effet, le 17 décembre 2015 une Convention sur l'éducation aux médias et à l'information³⁵ a été signée par Fleur Pellerin et Najat Vallaud-Belkacem, respectivement ministre de la Culture et de la communication, pour la première, et ministre de l'Éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour la seconde. Cette convention, qui se veut une réponse en termes de politiques publiques aux questions éducatives et culturelles que posent la désinformation et le conspirationnisme sur le web, ne prévoit pas de partenariats avec les bibliothèques et ne les identifie pas comme ressources potentielles disponibles pour mener à bien cette lutte.

³⁵ Cf. le communiqué de presse disponible sur le site du MENSR du 18/12/2016. En ligne sur : http://www.education.gouv.fr/cid96876/signature-de-la-convention-sur-l-education-aux-medias-et-a-l-information-jeudi-17-decembre-2015.html [consulté le 18/12/2015]



³³ Les années 2007-2008 correspondent au moment de la démocratisation de Facebook qui renonce à un système d'inscription basé sur la cooptation pour un système d'inscription ouvert où chacun peut de lui-même se créer un profil. En France, le nombre d'utilisateurs actifs de Facebook a dépassé les 30 millions en 2015 alors qu'ils n'étaient que 3,6 millions d'utilisateurs entre 2007 et 2008 (source : Wikipédia)

³⁴ D. ASSOULINE, *Les nouveaux médias : des jeunes libérés ou abandonnés ?* Rapport d'information n° 46 (2008-2009) pour la commission des affaires culturelles, 22 octobre 2008, Sénat. En ligne http://www.senat.fr/rap/r08-046/r08-046.html [consulté le 02 juillet 2015].

Partie 1 : La fin des utopies ou les messianismes numériques a l'épreuve des dystopies informationnelles

La raison d'une telle occultation du rôle des bibliothèques tient peut-être au fait qu'en France, on considère que l'éducation aux médias doit surtout être enseignée au primaire et dans le secondaire. Elle se décline peut à l'université, si ce n'est sous la forme des certifications B2i adulte et C2i qui favorisent surtout l'acquisition d'un savoirfaire et de compétences technique et informatiques.

PARTIE 2 : POSITIONNEMENT ACTUEL DES BIBLIOTHÈQUES

1 - Des bibliothèques en prise avec un espace documentaire bouleversé

Dès 1978, le rapport Nora-Minc³⁶ anticipait l'impact de l'information sur les procès traditionnels de production du savoir et les relations interpersonnelles. L'informatique et la numérisation des technologies de la communication était perçues comme annonciatrices d'un grand bouleversement radical au sein duquel il fallait très rapidement s'intégrer. S'il a fallu un long temps de latence avant d'être en mesure de percevoir ce changement annoncé, ce n'est sans doute qu'aujourd'hui, dans un contexte d'hyperconnectivité et de l'Internet nomade généralisé que les effets de ce bouleversement sont les plus manifestes. Il s'agit désormais de prendre en compte la transformation radicale d'un écosystème documentaire affecté par les transformations majeures du web. Parce qu'elles participent de cet espace documentaire, les bibliothèques, et c'est ce qui va nous intéresser ici, sont profondément traversées par ces mutations. Comme Alice d'Alice au pays des merveilles de Lewis Carroll les bibliothèques évoluent dans un monde où l'espace et le temps sont à se réapproprier.

1 <u>Délégitimation des sources traditionnelles d'information dans</u> la société civile

La démocratisation et la généralisation de l'accès à l'Internet ainsi que la forte pénétration des objets multimédias dans les foyers des pays occidentaux ont profondément réformé les modes habituels de production, d'émission et de transmission de l'information.

D'une chaîne informative verticale et prescriptive, on est passé à un modèle horizontal et réticulaire de circulation de l'information. L'Internet permet en effet à chacun d'être à la fois un producteur, un récepteur et un transmetteur d'information. Auparavant, ces catégories étaient distinctes et pertinentes pour organiser la structure de l'espace documentaire et informationnel. Aujourd'hui, la distinction entre ces catégories apparaît plus floue car celles-ci apparaissent beaucoup moins exclusives l'une de l'autre. Au contraire, on observe de plus en plus de zones de congruences entre les différentes catégories d'acteurs qui organisaient traditionnellement l'écosystème informationnel : le producteur peut être transmetteur et récepteur tout à la fois, l'auteur peut être éditeur et vice-versa. Cet état de fait témoigne du caractère profondément disruptif de l'Internet par rapport aux technologies de l'information et de la communication qui l'ont précédé. Pendant ce temps, la frontière entre sphère privée et sphère publique se déplace ou s'annule au profit de la sphère publique qui recouvre de plus en plus l'agora numérique sociale qu'est Internet. Cela a une conséquence directe sur les dynamiques de publication de l'information puisque la communication interpersonnelle tend à devenir un acte social plutôt qu'un échange privé. Comme toute expression privée est alors susceptible d'être aussi une publication, le fait de commenter ou de répondre à des commentaires d'articles sur les sites du Monde ou du Figaro, le fait d'échanger sur un forum ou tout simplement le fait de stocker ses propres données dans des serveurs

³⁶ S. NORA, A. MINC, L'informatisation de la société, Paris, Seuil, 1978.

propriétaires externalisés (Google, Facebook, Microsoft) sont des formes d'hybridation de la sphère privée et de la sphère publique. Paradoxalement, tandis que la sphère informative privée tend à se publiciser, les revendications tendent à se durcir pour garantir la sécurité des données personnelles et le respect de la vie privée. Dans le même temps, on attend toujours plus de transparence dans la communication des pouvoirs publics et institutionnels. En définitive, la distinction socialement et politiquement structurante entre vie privée et vie publique se brouille et cette confusion participe d'un déplacement des modes et des voies de communication.

De fait, les sources traditionnelles et légitimes d'information ne sont plus nécessairement perçues comme telles. On assiste à une dilution du rôle des acteurs de l'infosphère et à une construction alternative des modes de production du savoir qui s'effectue en marge des canaux traditionnels que sont les grands quotidiens nationaux, les encyclopédies institutionnelles et savantes³⁷, la presse spécialisée ou les sources d'informations officielles. Un sondage TNS-Sofres de janvier 2015 réalisé pour le journal *La Croix* établissant un baromètre de confiance dans les médias après les attentats parisiens des 8 et 9 janvier 2015 montre que les réseaux sociaux (comme Facebook et Twitter) sont la deuxième source d'information derrière les sites ou applications mobiles de presse écrite³⁸.

2 <u>La crise de légitimité des bibliothèques en concurrence avec les nouveaux usages</u>

Or, ce qui vaut pour la société civile dans la recherche d'information vaut aussi pour les bibliothèques, objets politiques insérés dans l'espace public. Aussi subissent-elles de plein fouet la concurrence de nouveaux usages et de nouveaux médias numériques qu'elles cherchent soit à investir soit à supplanter. Le premier effet de l'Internet sur les bibliothèques est de s'être vu contester la place centrale qu'elles prétendaient occuper dans l'infosphère documentaire. Les bibliothèques sont aujourd'hui confrontées à une situation nouvelle : prouver leur utilité ainsi que leur capacité à gérer l'intermédiation dans un espace documentaire dominé par le modèle Google. Force est de constater que l'offre de service documentaire est tombée en disgrâce auprès de segments entiers du public qui se tournent vers des moteurs de recherche généralistes et intuitifs comme unique point d'accès à l'information. Cela est particulièrement vrai pour les usagers issus de la génération Google (nés après 1993) décrits par Cécile Touitou³⁹: ne trouvant pas intuitive l'utilisation des catalogues de bibliothèque et cultivant une représentation réductrice et simpliste de la cartographie documentaire, les digital natives s'en remettent massivement, voire exclusivement, à Google. A l'ère du tout-numérique et de l'hyper connectivité, l'usager conditionne la recherche d'information à quatre impératifs souvent mal adaptés aux systèmes informationnels des bibliothèques : simplicité, rapidité, générativité⁴⁰ de l'outil et mobilité.

⁴⁰ Selon Jonathan L. Zittrain, la générativité d'un système ou d'un outil est sa capacité « to produce unanticipated change through unfiltered contributions from broad and varied audiances », dans *The Future of the Internet and How to Stop it*, New Haven, Yale University Press, 2008. Un système ou un outil qui peut être utilisé par un grand nombre d'individus et qui permet la production de quelque chose d'inattendu est un génératif.



³⁷ On pensera à Universalis (début en 1995, en redressement judiciaire en de 2014 à 2015) et Encarta (1993 à 2009). En guise d'avis de décès, la compagnie Microsoft avait en 2009 publié sur son site cette phrase éloquente : « Nous ne cherchons plus aujourd'hui l'information dont nous avons besoin comme nous le faisions il y a seulement quelques années. » Cf. http://www.lemonde.fr/vous/article/2011/08/02/comment-wikipedia-a-tue-encarta 1193924 3238.html#A836EyczRuSL5AO9.99

³⁸ Sondage TNS-Sofres, Baromètre de confiance dans les médias, Montrouge., 2015 En ligne http://www.tns-sofres.com/sites/default/files/2015.01.29-baromedias.pdf [consulté le 31/10/2015].

³⁹ C. TOUITOU, « Les nouveaux usages des générations internet », dans *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 4, 2008. En ligne http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-04-0067-001.

3 <u>L'Internet : instance de délégitimation des autorités</u> traditionnelles

L'environnement matériel et physique dans lequel nous évoluons n'est plus le seul au sein duquel nous agissons. Un espace numérique et dématérialisé se superpose à l'espace physique que nous investissons depuis toujours. Or, cet espace numérique s'offre aux citoyens via une architecture technique qui lui est propre : celle de l'Internet. Il est légitime de s'interroger sur l'impact politique et documentaire que l'Internet fait peser sur l'autonomie politique de chacun car l'architecture de ce nouvel espace qui absorbe aujourd'hui toutes les strates de nos vies quotidiennes, affecte nos modes d'action et redistribue de manière inédite la place de chaque individu dans la cité. Le problème est qu'à des degrés divers nous sommes tous complètement dépendants de l'Internet et du numérique mais que nous ne savons pas, ou peu, comment s'organise et se structure ce cyberespace dans lequel nous nous retrouvons malgré nous inclus.

L'Internet ne saurait se réduire à un bouleversement technologique. Il agit d'abord comme un moteur de bouleversement social, politique et cognitif. Si la bibliothèque, en tant qu'objet inséré dans un tissu social, est bel et bien un objet politique, il lui faut mesurer cet impact non seulement du point de vue de son offre de service mais aussi en fonction du rôle qu'elle entend jouer et de la place qu'elle entend occuper au sein de cet environnement documentaire bouleversé. Si la compréhension de l'outil et l'intégration des nouveaux modes de communication et de diffusion des connaissances que permet l'outil Internet est nécessaire à la modernisation de l'offre documentaire des bibliothèques et nécessaire à leur visibilité dans cette infosphère devenue numérique, peut-être est-ce aussi le rôle de la bibliothèque que de fournir des clefs pour un débat démocratique apaisé, capable de renforcer le bien commun et le vivre-ensemble.

La désinformation sur l'Internet avec le lot de complotisme, de défiance, de violence, de haine et parfois de négationnisme qu'elle charrie dans l'espace virtuel du numérique – avec des répercussions parfois dramatiques dans l'espace réel - est déstabilisante pour le vivre ensemble. La désinformation attaque et concurrence les institutions culturelles et scientifiques sur leur terrain : celui de la connaissance vraie et de la rationalité scientifique. Elle n'est pas un effet collatéral de liberté d'expression, elle est une menace politique et à la formation de l'honnête homme et à l'intégrité de la pensée. Elle profite de l'absence presque complète de médiation, d'éditorialisation et de contextualisation des faits qui existe entre l'internaute et la source d'information. L'époque n'est plus à l'optimisme béat et technophile de l'échange apaisant et apaisé d'individus se prenant à rêver de faire partie d'une seule et même communauté humaine. La technologie est neutre et l'information a toujours été un objet stratégique d'émancipation ou d'asservissement, de pacification ou de violence. Ce qui importe, c'est la manière dont les technologies permettent aujourd'hui à l'information de circuler dans l'espace public du net, d'abord, puis dans la société civile ensuite. Elles représentent un enjeu stratégique majeur au sein des États et entre les États.

2 - L'AUTORITÉ PERDUE DE L'OBJET BIBLIOTHÈQUE DANS UN CONTEXTE DE RELATIVISME CULTUREL ET DE CONCURRENCE INFORMATIONNELLE

Les bibliothèques, qu'elles soient de lecture publique ou à vocation universitaire, s'approprient peu ou prou des problématiques qui ne cessent de travailler l'école publique depuis la loi d'orientation du 10 juillet 1989⁴¹, qui avait inscrit comme principe, dans son article 1er, la nécessité de placer l'élève au centre du dispositif éducatif. Sans aller jusqu'à développer des méthodes de pédagogie inversée, il s'agissait d'organiser le service public d'éducation autour des besoins de l'élève ou de l'étudiant. La relation de verticalité qui produisait la transmission entre le professeur et l'élève a laissé place à une relation plus horizontale, désacralisée avec une perte de la transcendance symbolique de l'autorité traditionnelle du sachant sur l'apprenant. Les bibliothèques ont rapidement opéré le même type de décentrement en affirmant leur volonté de placer l'usager, avec ses besoins et ses demandes propres, au centre du dispositif documentaire. Dès lors, la figure même du bibliothécaire ne devait plus apparaître comme celle d'un prescripteur faisant autorité sur les domaines du savoir légitime. L'obsolescence du concept de prescription en bibliothèque allait avoir un impact sur ceux de liberté d'expression et de pluralisme (1) tout en laissant pendante la question de la validité de l'information et donc de la désinformation dans l'espace documentaire (2).

1 <u>Obsolescence du concept de prescription et impact sur la liberté d'expression et le pluralisme</u>

La prescription en bibliothèque désigne le fait d'émettre un avis sur la qualité d'une œuvre ou d'un contenu documentaire indépendamment du protocole éditorial lié à cette œuvre ou ce contenu. Cette démarche implique deux fonctions : la sélection et l'évaluation. Dans un contexte d'hyper-choix, de surproduction éditoriale et de démultiplication des canaux d'information, l'usager de bibliothèque est plongé dans une relative incertitude quant à la qualité d'une source d'information ou d'un livre. Pourtant, la bibliothèque est souvent perçue comme un espace de légitimation des sources d'information car en dépit des évolutions qui la traversent, la bibliothèque demeure un espace chargé d'une autorité symbolique forte. Autrement dit, il est possible, voire inévitable, que les publics envisagent la bibliothèque comme une instance de validation de l'information et de la qualité d'un contenu. Il est une représentation commune forte qui confère à la bibliothèque une fonction d'autorité dans le champ du savoir et de la connaissance. Symboliquement, les bibliothécaires restent les détenteurs d'un savoir légitime offert en partage aux publics et qui reste à découvrir.

Dans les faits, la communauté des bibliothécaires a aujourd'hui tendance à rejeter ce concept de prescription, assimilant la position d'autorité de l'institution à de l'autoritarisme. La prescription serait jugée trop verticale, trop descendante et plaçant l'usager dans une position d'hétéronomie. Il faudrait donc privilégier une relation plus horizontale où serait reconnue et valorisée l'autonomie du lecteur. Comme le fait remarquer Mathilde Servet dans son mémoire d'étude *Les Bibliothèques troisième lieu*⁴² (2009), les bibliothèques affirment de plus en plus leur volonté de rompre avec une vision élitiste de la culture en refusant d'être un lieu de prescription du savoir. C'est ainsi que la bibliothèque troisième lieu entend sortir du modèle théorisé par Pierre Bourdieu de transmission de la culture marqué par une forte hiérarchisation des différentes formes de cultures et sources de savoir. Aussi, au concept de

http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jspnumJO=0&dateJO=19890714&numTexte=&pageDebut=08860&pageFin=

42 M. SERVET, Les bibliothèques troisième lieu, Mémoire d'étude DCB. ENSSIB, 2009. En ligne

http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/21206-les-bibliotheques-troisieme-lieu.pdf [consulté le 30 octobre 2015]



⁴¹ Loi d'orientation sur l'éducation (N°89-486) du 10 juillet 1989, dite « Loi Jospin ». Version initiale en ligne :

prescription préfère-t-on aujourd'hui ceux de recommandation et de médiation qui permettent d'éviter une représentation paternaliste ou autoritaire de l'accès à la culture tout en favorisant un dialogue d'égal à égal entre les différentes productions culturelles. Placé au cœur de ce dispositif déhiérarchisé, l'usager gagnerait en autonomie et la démocratisation de l'accès aux différentes formes de savoirs s'en trouverait ainsi renforcée.

Les bibliothèques s'inscrivent donc plus volontiers aujourd'hui dans une dimension adaptative à l'égard de leurs publics que dans une dimension prescriptive. Les bibliothécaires dans leur ensemble renonceraient alors petit à petit à leur statut d'intellectuel ou de professionnel de la pensée au risque de réduire leur profession à une vision techniciste de la gestion documentaire. D'une certaine manière, et s'inspirant des nouvelles formes de pédagogies, les bibliothécaires semblent renoncer à la dimension professorale ou savante que la tradition, dans une représentation commune, attache encore à la profession. Associée à une forme de direction de conscience et donc, d'entrave à la liberté de l'individu, la prescription disparaît de la bibliothèque au profit de formes plus horizontales de médiations ou recommandations inclusives pour l'usager. C'est ainsi que cet usager se retrouve mis au centre du dispositif et se retrouve engagé dans des processus de construction des collections ou de collaboration avec l'équipe de la bibliothèque⁴³. Tout se passe comme si la profession craignait que la dimension éducative liée à la notion de prescription porte atteinte à l'autonomie du lecteur, à son libre-arbitre, son jugement éclairé ou tout simplement, sa liberté.

Pourtant, comme l'a montré Arendt dans son article *La crise de l'éducation* et avant elle, Kant, dans *Éléments métaphysiques de la doctrine du droit*, l'éducation n'est pas une suspension des conditions de la liberté, elle est émancipatrice. Toute éducation est une éducation à la liberté. Elle est la condition de production d'un savoir adulte, comme l'expliquait Georges Simondon, fondée sur une connaissance rationnelle, théorique, scientifique et universelle. C'est l'éducation (*Bildüng*) qui doit permettre l'*Aufklärung* en développant la capacité à penser par soi-même, corollaire nécessaire du devenir citoyen et de l'indépendance de l'esprit face au dogme ou à l'autoritarisme. Ce passage à l'âge adulte de la connaissance, que Kant nomme la *majorité*, s'établit sur une culture reposant sur le livre et via des capacités de lecture et d'écriture. Il n'y aurait rien d'étonnant à ce que ce soit dans cette dimension éducative et formatrice que réside aussi le cœur de la profession de bibliothécaire. Probablement d'ailleurs est-ce dans cette dimension pédagogique et savante que s'est construite au fil des siècles la légitimité morale et intellectuelle du professionnel des bibliothèques.

2 <u>Conséquences : horizontalité des modes de transmission et</u> rejet de la figure de l'expert

Mais face à la concurrence négative qu'exercent les falsifications informationnelles qui se répandent sur l'Internet mais aussi dans la production éditoriale (voire les éditions Kontre-Kulture, Ring, Demi Lune avec la collection « Résistances », Le Jardin des livres, Hadès, Le Retour aux sources, etc.), face à la crise de la conscience publique et face au récent déficit d'autorité qui frappe la figure de l'intellectuel et du savant, cette légitimité est peut-être aujourd'hui à reconquérir.

⁴³ Comme en témoigne le succès des pratiques collaboratives dans les bibliothèques, qu'il s'agisse de l'indexation collaborative, de l'éditorialisation ou des ateliers de *makers* dans les FabLabs.

PARTIE 2 : POSITIONNEMENT ACTUEL DES BIBLIOTHÈQUES

Cela impliquerait que les bibliothécaires, en tant que spécialistes des sciences de l'information, s'érigent de nouveaux en intellectuels capables de comprendre et conceptualiser les enjeux de la culture qui ont aujourd'hui partie liée avec ceux de la communication. C'est en effet, la tâche de l'intellectuel que de produire de l'intermédiation et une réflexion critique là où règne le culte de l'immédiat et le fétichisme de l'actualité. C'est aussi le rôle de l'intellectuel que d'exercer sa faculté de juger et de répondre aux besoins cognitifs réels des populations d'usagers, car être cultivé ne signifie pas de s'intéresser aux biens culturels comme à un bien de consommation ou à un savoir pratique. Être cultivé, c'est être capable de jugement⁴⁴. Or, cette réponse aux besoins cognitifs peut-elle faire l'économie de son expertise scientifique? Cette capacité de juger n'est-elle pas la plus-value attendue du bibliothécaire? Pour Alexandre Serres⁴⁵, il faut se déprendre d'une conception trop normative et trop techniciste de la culture informationnelle. Il faut pouvoir appréhender les nouveaux outils d'accès au savoir et à la connaissance permettant de développer une démarche critique et compréhensive de l'information.

3 - Politiques documentaires et médiation en bibliothèque, une réponse nécessaire et suffisante ?

Concurrencées dans leur volonté d'être source légitime de la connaissance et peinant à s'adapter à un monde numérisé et algorithmique en constante mise à jour, les bibliothèques disposent néanmoins de quelques outils précieux pour renforcer leurs missions (lorsqu'il s'agit de lecture publique) ou leurs statuts (lorsqu'il s'agit de bibliothèques universitaires ou de la BnF). Parmi ces outils, deux d'entre eux peuvent être une réponse directe aux effets négatifs que posent la désinformation et les falsifications informationnelles dans l'économie du savoir et pour la démocratie. Il s'agit de la politique documentaire de la médiation. Après une première tentative de définition des termes qui nous intéressent ici (la bibliothèque, la politique documentaire, la médiation) (1), on se demandera si, pour nécessaires qu'elles sont, politique documentaire et médiation sont une réponse suffisante aux falsifications informationnelles et à la désinformation (2).

1 <u>Les termes du débat : de quoi parle-t-on ?</u>

« Si j'avais le pouvoir, je commencerais par redonner leur sens aux mots » disait quelque part Confucius.

Qu'est-ce qu'une bibliothèque en 2015?

Difficile de savoir quel rapport l'objet bibliothèque entretient avec son étymologie et comment il s'accommode des représentations séculaires qui l'accompagnent. La bibliothèque se définit traditionnellement comme l'espace où s'organisent des collections de documents la plupart du temps en lien avec la culture de l'écrit. Mais cette définition *a minima* est insuffisante et ne permet pas de couvrir les champs culturels multiples et variés que la bibliothèque met de plus en plus au cœur de ses activités (jeux vidéo, musique, arts graphiques, cinéma, sophrologie). La bibliothèque se définit-elle par rapport à ses collections? Par rapport à ses publics? Doit-elle être définie comme un dispositif au service de politiques publiques? Faut-il la définir en fonction des moyens dont elle dispose? Ou faut-

⁴⁵ A. SERRES. Dans le labyrinthe: évaluer l'information sur Internet, Caen, S&F éditions, 2012.



- 33 -

⁴⁴On est loin de la figure du philistin instruit, fustigée par Arendt dans *La Crise de la culture*, qui ruine les objets culturels en les réduisant à une valeur d'échange, à un bien de consommation utile pour acquérir un statut social en phase avec le raffinement de l'objet culturel convoité.

il la définir en fonction de sa finalité et des objectifs qu'elle se donne ? Faut-il la définir par ce qu'elle choisit de mettre au centre de sa politique documentaire ? Mais dans ce cas, que met-elle au centre ? Les publics ou la connaissance ? Quel doit être le centre de gravité de l'offre de service des bibliothèques ? Sont-ce les attentes du public ou est-ce un idéal de formation de l' « honnête homme » ? Au vu des débats sur la question qui agitent la profession sur les forums ou blogs professionnels, on serait tenté de dire que c'est un peu tout cela à la fois et qu'il existe peut-être autant de définitions de la bibliothèque qu'il existe de bibliothécaires. On peut déceler des constantes dans les propositions avancées quant à la définition d'une bibliothèque en admettant qu'elle est un lieu de vie chargé d'offrir un accès à la culture pour tous et sur tous les supports et que pour se faire, un certain nombre de services adaptés aux différents publics sont rattachés à ce lieu (wifi, espaces de *co-working*, jeux, catalogues, ateliers découvertes, service de question-réponse, etc.).

Cette indécision sur la définition n'est pas sans conséquences sur le sujet qui nous intéresse ici (la désinformation dans l'infosphère) car ce flou conceptuel ne permet pas de poser de cadre qui délimiterait à la fois le champ documentaire de la bibliothèque et le champ d'action du bibliothécaire. Autrement dit, il est difficile de savoir ce qui devrait ou non entrer à la bibliothèque ou rester en dehors. Il est tout aussi difficile de savoir ce qui relève clairement de la compétence et de la responsabilité du bibliothécaire de ce qui n'est pas de son ressort. Ainsi, selon la définition que l'on choisit de privilégier, le sort réservé à la désinformation sera très différent. Accueillie au nom du pluralisme des collections, invalidée au nom de la connaissance, infiltrée du fait de l'ignorance du bibliothécaire, tolérée dans ses formes les plus nocives au nom de la liberté d'expression ou de l'absence d'images violentes ou choquantes, la désinformation reste un impensé de l'information. D'où la présence fréquente de littératures des sciences conspirationnistes dans les rayonnages d'économie ou de politique (Thierry Meyssan et son Effroyable imposture ... sur les attentats du 11 septembre sont fréquemment rangés au rayon « Politique » et les livres tendancieux sur la finance islamique des éditions Kontre-Kulture se retrouvent parfois en bonne place dans les rayonnages d'économies comme s'il s'était agi d'ouvrages de vulgarisation honnêtes et pédagogiques).

Ainsi si l'on considère qu'au nom d'un pluralisme qu'il resterait pourtant à définir, la bibliothèque serait une espèce de *show-room* accueillant de toutes les idées et opinions, on voit mal pourquoi désinformation et falsifications informationnelles seraient à exclure du dispositif. On voit même mal comment, au nom de ce pluralisme total, il serait possible de faire intervenir la médiation et l'éditorialisation sans prendre le risque de contredire ce pluralisme et la neutralité. Si, en revanche, on considère qu'il est du devoir pédagogique de la bibliothèque de distiller une approche de la vérité dans l'espace public, on voit les compétences attendues du bibliothécaire s'orienter vers une toute autre voie, plus scientifique que documentaire, plus éducative que technicienne, plus intellectuelle que fonctionnelle.

La mise en place d'une politique documentaire en cohérence avec les bouleversements et recompositions qui affectent l'espace documentaire, loin de n'être qu'un gadget ou une pure pétition de principe, permet au contraire d'affermir les choix socio-culturels et socio-éducatifs que l'on assigne à l'offre documentaire de la bibliothèque. Aussi, la mise en place d'une politique documentaire adaptée confère à la bibliothèque les moyens d'évaluer la pertinence de ses collections au regard des besoins cognitifs, sociaux et culturels des usagers.

La politique documentaire

Bertrand Calenge rappelait sur son blog qu'il n'existe pas de modèle transcendant de politique documentaire. ⁴⁶ Elle est un processus fait de tensions et d'ajustements permanents. Plus qu'un effort de normalisation des pratiques, elle est plutôt « cadrage d'une action en train de se faire. »

Une politique documentaire encadre, sans les figer, les activité de sélection, gestion, production et médiation⁴⁷ des chargés de collections et détermine un ensemble d'acteurs, d'outils et de services permettant la mise en application d'une telle politique. Surtout, une politique documentaire entend produire les conditions de la rencontre entre une collection publique et une population. La question documentaire que tente de résoudre une « poldoc » dépasse largement la question des collections matérielles pour s'intéresser aux modalités d'appropriation de l'information qu'elle entend documenter. En outre, la mise en place de politiques documentaires revêt une dimension déontologique forte dans la mesure où elles permettent la mise en application concrète des devoirs professionnels du bibliothécaire tels que prescrits dans le Code de déontologie du bibliothécaire élaboré par l'Association des bibliothécaires de France⁴⁸ (ABF) et le Manifeste de l'UNESCO⁴⁹ sur la bibliothèque publique. Parmi ces devoirs, on peut citer la condamnation de toutes formes de censure, l'exigence de pluralisme des collections, le respect de tous les usagers ou encore le fait de délivrer une information fiable et de renforcer l'autonomie de l'usager.

Concernant le positionnement des bibliothèques vis-à-vis des risques informationnels que génèrent désinformations et falsifications de l'information, on voit que ce sont plus particulièrement les aspects sélection et médiation qui entrent en jeu⁵⁰.

La médiation

D'une manière générale, la médiation désigne le fait de faire intervenir un tiers entre deux ou plusieurs choses ou êtres. En psychologie, la médiation désigne ce processus par lequel une connaissance sensorielle se transforme en donnée intellectuelle. Le médiateur n'est ni un juge, ni un arbitre, ni un prescripteur. Il doit se définir par les compétences personnelles (écoute, attention, clarté) et ses compétences professionnelles (connaissance de son sujet, pédagogie, adaptabilité aux différents publics). Le médiateur se définit également par ses obligations déontologiques de neutralité et d'impartialité.

Quant aux bibliothèques, elles sont passées de leur ancien statut de pourvoyeurs de documents à celui de transmetteurs de savoir, dans un monde où l'accès à l'information donne l'impression d'être immédiat, c'est-à-dire à la fois instantané mais aussi sans intermédiaire. Elles sont donc conviées à devenir médiatrices de connaissances et à proposer un ensemble de services qui font d'elles l'interface privilégiée entre les publics et les collections. Services de questions-réponses, conseils de lecture, valorisation des ressources physiques et numériques, accompagnement à la formation, lutte contre l'illettrisme, marque-pages de renvois vers d'autres titres insérés dans un ouvrage, éditions de contenus sont autant de déclinaisons possible du concept de médiation en bibliothèque. La médiation permet de faire jouer un rôle

⁵⁰ Bien que la gestion intellectuelle (indexation, catalogage) ou physique (mise en rayon, monstration, choix de section) contextualisent le document et influencent la perception et la compréhension de ce dernier par l'usager. Par exemple, selon qu'il soit classé au rayon histoire ou au rayon culture politique, le *Mein Kampf* d'Adolf Hitler envoie un message différent à l'usager.



⁴⁶ Cf. B. CALENGE dans son blog *Carnet de notes* : https://bccn.wordpress.com/2012/11/21/la-face-trop-cachee-dune-politique-documentaire/ [consulté le 17 décembre 2015]

⁴⁷ On retrouve ici les « quatre jambes de la poldoc » décrites par Jérôme Pouchol sur le blog Bambou de la Médiathèque intercommunale Ouest-Provence. En ligne https://docmiop.wordpress.com/la-poldoc-de-la-miop/ [consulté 20 novembre 2015].

⁴⁸ ABF, *Code de déontologie du bibliothécaire*, version actualisée du 23 mai 2015. En ligne http://www.abf.asso.fr/6/46/78/ABF/code-de-deontologie-du-bibliothecaire [consulté le 20 novembre 2015].

⁴⁹ UNESCO, *Manifeste sur les bibliothèques publiques*, version actualisée du 23 mai 2015. En ligne http://www.unesco.org/webworld/libraries/manifestos/libraman_fr.html [consulté le 20 novembre 2015].

actif aux bibliothèques dans la société de l'information en accompagnant l'usager qui le souhaite dans sa démarche documentaire, culturelle ou artistique.

Dans un monde de flux informationnels constants et d'infobésité où s'installe « une inculture du court terme et de l'impatience⁵¹ », la médiation qu'offre la bibliothèque, qu'elle soit de lecture publique ou universitaire, remplit une mission de service public nécessaire pour répondre à la surcharge cognitive et communicationnelle qu'engendre un trop-plein d'informations. Elle peut aussi devenir un vaccin recherché contre la désinformation et les risques informationnels en offrant par exemple aux usagers les moyens d'apprendre à valider l'information, hiérarchiser les sources d'information ou vérifier les contenus. Elle permet de rétablir un espace critique et un temps de réflexivité là où la saturation et l'immédiateté, encourageant l'absorption passive de messages non interrogés, deviennent un empêchement pour la pensée profonde et complexe. Cette capacité de distanciation et de réflexion critique que la médiation en bibliothèque permet de renforcer risque de devenir un enjeu central des cultures de l'information. En effet, si l'on en croit la récente étude d'Ofcom⁵², un jeune britannique âgé de 12 à 15 ans sur deux est persuadé que les informations recensées par Google sont « forcément vraies. » Ceci fait dire au web magazine TechCrunch que les digital natives vivent en fait un «âge d'or de la désinformation et du marketing⁵³ ». Constat probablement partagé par le président de la République François Hollande qui, au lendemain des attentats parisiens de janvier 2015 et en réaction aux rumeurs et désinformations qui circulèrent sur les smartphones et ordinateurs des digital natives, déclarait être attaché à « l'enseignement aux médias, à l'information, pour que chaque élève puisse comprendre ce qu'est une information »et fasse la différence avec « une rumeur, un bruit, une malfaisance et qui n'a rien à voir avoir une information⁵⁴. »

2 <u>Une réponse suffisante ?</u>

Les politiques documentaires et les efforts de médiations en bibliothèque sont un rempart nécessaire contre les effets délétères de la désinformation, mais pour autant, ce rempart, tel qu'il existe, est-il suffisamment armé et fort pour être une réponse efficace aux risques informationnels multicanaux, c'est à dire ces formes de désinformation qui s'infiltrent dans l'infosphère et le cyberespace par l'intermédiaire de n'importe quel support physique ou numérique ?

Comme le rappelle Anne-Marie Bertrand citant Jean-Pierre Rioux⁵⁵, le bibliothécaire n'est plus « un professionnel de la lecture d'autrui » et la tendance serait au rejet de l'activité de conseil qui faisait de lui un prescripteur de lectures pour les usagers avides de « bons livres. »Mais aujourd'hui, du fait de l'ère de l'Internet et de l'information numérique et de l'accès immédiat, direct et domestique à toutes sortes de données, nous serions dans l'ère de la désintermédiation, ce qui au demeurant, peut sembler tout à fait paradoxal puisque, dans le même temps, les initiatives de médiations se multiplient et se développent au sein des établissements. Par ailleurs, témoignant d'un

⁵¹ D. BOUGNOUX, La crise de la représentation, Paris, La Découverte, 2006.

⁵² L'Ofcom est l'autorité régulatrice des télécommunications au Royaume-Uni.

⁵³ OFCOM, *U.K. Kids Increasingly Credulous Online*, *TechCrunch*, 20 novembre 2015. En ligne http://techcrunch.com/2015/11/20/u-k-kids-increasingly-credulous-online-finds-ofcom/ [consulté le 20/11/2015].

⁵⁴ F. HOLLANDE, *Vœux au monde éducatif*, 22/01/2015. En ligne: http://www.elysee.fr/declarations/article/v-ux-au-monde-educatif-3/ [consulté le 04/12/2015].

⁵⁵ A.M. BERTRAND, « Médiations, formations, réflexions et interrogations », dans *L'écrit et ses médiations*, 14 novembre 2014, Bibliothèque publique d'information, Villeurbanne, ENSSIB, 2014. En ligne : http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48210-mediations-formations-reflexions-et-interrogations.pdf [consulté le 17 décembre 2015]

effort de démocratisation et d'accessibilité des produits culturels de la part des bibliothèques, le concept de médiation est devenu un élément central des politiques publiques ayant trait à la culture depuis le début des années 2000.

Reflétant cette tendance, les politiques documentaires des bibliothèques ont d'ailleurs opéré le déplacement de leur centre de gravité vers la médiation, laquelle redéfinit autour d'elle le périmètre de l'ensemble des activités des établissements. Ainsi, les opérations de sélection et de productions de contenus (physiques ou numériques) sont désormais subordonnées à l'activité de médiation : « Opéré en amont de la chaîne documentaire, le travail de sélection n'a en effet de sens et d'efficacité que s'il vient non seulement compléter intelligemment les ressources existantes mais aussi s'inscrire dans un processus dynamique d'action médiatrice. »

Mais cette médiation est-elle encore un mode de transmission légitime ? Face à la profusion et l'hybridation des sources d'information, la médiation peut-elle être autre chose qu'une réponse interstitielle voire, osons-le, anecdotique dans la formation de l'esprit critique des usagers dans les murs et hors-les-murs ? Cette médiation suffit-elle à armer l'usager contre les risques informationnels et le fléau des désinformations multiples qui polluent l'infosphère ? La médiation ne peine-t-elle pas à trouver sa place parmi ces flux ininterrompus d'informations désintermédiées ? Comment le médiateur pourrait-il installer une relation didactique pérenne avec les usagers alors que, de plus en plus, ceux-ci ont tendance à s'en remettre à l'avis de leurs pairs, de leur communauté et de leur propre sphère d'interlocution numérique⁵⁶? Au moment même où la notoriété sur les réseaux sociaux numériques supplanterait la vérisimilitude⁵⁷ dans le procès de validation de l'information, les modalités du web participatif et social créent un effet de déprofessionnalisation du monde de l'information et contribuent à relégation des savoirs légitimes. Cela donne l'illusion qu'il est possible voir souhaitable de produire de la connaissance selon des principes de co-construction et de participation de savoirs et d'échanges qui restaureraient, dans sa version numérique, une sorte de République des Lettres où la confrontation des idées libres participerait de l'élaboration d'une culture et d'un savoir scientifique commun. Le problème réside en cela que cette République, dans le contexte désintermédié, anarchique et spontané des publications sur l'Internet, assiste impuissante à l'émergence, puis au renforcement, d'un relativisme culturel qui abolit la hiérarchie des savoirs et des connaissances. Car oui, il existe une hiérarchie des savoirs et de la connaissance : l'opinion ne vaut pas l'argument, le préjugé ne vaut pas la réflexion, la désinformation ne vaut pas la réalité des faits et ce, même lorsque l'on convoque la liberté d'expression et le pluralisme ; le mensonge ne vaut pas la fausseté et les thèses créationnistes ne valent pas deux siècles de rigueur scientifique. De même, l'effort renouvelé de compréhension rationnelle de la réalité du monde extérieur s'affranchit par nature des dogmes intangibles et des articles de foi.

Partant, la question du traitement et de la place faits à la désinformation en bibliothèque se pose. Une somme conspirationniste prétendant prouver que la société secrète des Illuminatis domine le monde depuis la fin du XVIII^{eme} siècle, ou encore telle autre qui, jouant de sophismes, de désinformation et de toutes sortes de biais cognitifs possibles, attribue la responsabilité des attentats à une « faction du complexe militaro-industriel⁵⁸ » américain, a-t-elle sa place sur les rayonnages de la bibliothèque ? Et quel intérêt documentaire ou scientifique prêtera-t-on à ce type d'ouvrage selon qu'on le trouve disponible dans la réserve d'une bibliothèque de recherche ou en libre-accès dans une bibliothèque de lecture publique ?

⁵⁸ Cf. T. MEYSSAN, L'effroyable imposture: 11 septembre 2001, Chatou, Carnot, 2002.



⁵⁶ Les réseaux sociaux tels que Facebook, Twitter, Google+ ou applications de messagerie hybrides telles que Snapchat, Whatsapp ou Line sont ici considérés comme des espaces d'interlocution communs.

⁵⁷ Le terme de « verisimilitude » est ici emprunté à Karl Popper pour désigner la meilleure correspondance qu'il est possible d'atteindre entre une proposition et un fait. A défaut de pouvoir accéder au réel même des choses, il s'agit pour la réflexion d'approcher un maximum la vérité, en se soumettant à un certain nombre de critères évaluant la vérité ou la fausseté d'une proposition.

Et si l'on considère que la présence de ces ouvrages est, malgré tout, tolérable dans l'espace public de la bibliothèque, quelle médiation efficace proposer en retour qui permettrait réellement d'accompagner l'usager et non de le faire s'égarer dans le puits sans fin de la culture paranoïde de la désinformation conspirationniste? Par ailleurs, quelle portée accorder à cette médiation dans la mesure où les usagers *in situ* préfèrent souvent la solitude de la déambulation dans les rayonnages? Et quelle portée accorder à cette médiation dès lors que l'on sort des murs physiques de la bibliothèque? Comment capter un public *extra-muros* souvent indifférent ou imperméable à ces efforts de médiation - médiation dont l'existence n'a pas nécessairement été portée à sa connaissance?

PARTIE 3 : DÉJOUER ET DÉSAMORCER LES THÉORIES DU COMPLOT : UNE NOUVELLE PRAXÉOLOGIE POUR LES BIBLIOTHÉCAIRES

L'appropriation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) à des fins documentaires passe par une adaptation à de nouveaux usages et par l'acquisition d'un ensemble de savoir-faire. Pour autant, afin de ne pas se limiter à une conception instrumentale et fonctionnelle des NTICs, l'intention techniciste doit se doubler d'une intention pédagogique. Les compétences en termes de validation de l'information, de sélection des sources et de navigation dans l'infosphère numérique sont déterminantes dans la lutte contre la désinformation et la propagation d'une culture paranoïaque. D'un point de vue déontologique et éthique, de nouvelles pratiques destinées à lutter contre la désinformation et le complotisme impliquent de redonner du sens aux concepts de liberté d'expression et de pluralisme (1) D'un point de vue plus bibliothéconomique, il sera sans doute nécessaire d'interroger la pratique des information literacies dans les bibliothèques en France et d'envisager leur dépassement via les concept plus larges de culture de l'information et d'éducation aux médias (2). D'un point de vue professionnel, il est légitime de s'interroger sur l'expertise du bibliothécaire dans son domaine (3) et d'étudier les initiatives qui, depuis quelques années, se déploient à l'extérieur de la bibliothèque afin de donner au citoyen quelques clefs techniques et scientifiques pour s'armer intellectuellement contre les nouveaux désinformateurs de l'infosphère (4).

1 - Redéfinir les contours des concepts de liberté d'expression et de pluralisme.

Le caractère opératoire d'un concept se mesure à la précision de sa définition. Un concept qui s'appliquerait à un nombre indéfini de choses ne peut donc posséder la moindre valeur explicative, heuristique ou descriptive. Pour cette raison, ce qu'un concept perd en extension, il le gagne en compréhension. Ou, autrement dit, plus le concept englobe de choses, plus il est vide de sens. Quand l'extension d'un concept est telle qu'elle ne permet plus de discerner qu'un contenu indéterminé, le concept devient un mot-valise, flexible et adaptable mais pauvre en signification. Aussi, les récentes discussions qui ont pu animer les bibliothèques dans le sillage de l'attaque meurtrière contre *Charlie Hebdo* en janvier 2015 ont la plupart du temps montré les apories causées par une faible compréhension des concepts de pluralisme et de liberté d'expression, d'un coup déplacés du champ idéal des pétitions de principe au champ des enjeux politiques bien réels. Renouer avec leur sens est pourtant essentiel si l'on souhaite mettre en place une politique opérante pour prévenir les risques informationnels que constituent la désinformation et le complotisme.

1 <u>Le pluralisme : regard sur la diversité ou revendication de la neutralité ?</u>

La question fil-rouge de cette sous-partie pourrait être la suivante : au nom du pluralisme des collections, le bibliothécaire doit-il être dans une posture d'indifférence face aux contenus qui se présentent comme de vastes ouvrages de désinformation active, de mensonges et de complotologie obsessionnelle ? Ce type



d'ouvrage a-t-il sa place au sein de la bibliothèque ? Comprendre l'Empire d'Alain Soral, L'effroyable imposture de Thierry Meyssan, Le Suicide français d'Eric Zemmour ou les livres des Éditions Facta ont-ils, par principe, leur place dans les rayons « Politique » ou « Histoire » des bibliothèques ? Faut-il tout accepter au nom du pluralisme ? Ou est-ce qu'au nom de ce pluralisme que les bibliothèques doivent défendre, les usagers ne seraient pas en droit d'attendre un arbitrage intellectuel, voire éthique, rendu par le bibliothécaire ?

Un concept polysémique sous forme de mantra

L'ambivalence du terme de pluralisme ne permet pas de très bien répondre à la question précédente. Il signifie beaucoup et trop peu à la fois pour être un concept opératoire intelligible. Pour cette raison, il est fréquemment confondu dans les propos ou dans les actes avec l'obligation de neutralité du fonctionnaire, objet d'une jurisprudence qui précise que « le fonctionnaire doit assurer ses fonctions à l'égard de tous les administrés dans les mêmes conditions, quels que soient leurs opinions religieuses ou politiques, leur origine, leur sexe, et doit s'abstenir de manifester ses opinions⁵⁹ ». Pourtant, le terme de pluralisme est très souvent convoqué de manière incantatoire dans la plupart des chartes et politiques documentaires des bibliothécaires.

Dans Étant donné le pluralisme⁶⁰, Marc-Antoine Dilhac rappelle que le pluralisme est d'abord une circonstance de la vie sociale devenue la norme politique qui définit les fondements d'une société juste. Il rappelle aussi que le pluralisme ne se réduit pas à faire le constat de la diversité mais consiste plutôt au regard porté sur cette diversité. En outre, il est montré que dans le cas des valeurs morales, le pluralisme est confronté à la difficulté de pondérer ces valeurs dès lors qu'elles entrent en conflit les unes avec les autres. Pour John Rawls, il serait impensable de demander au juge de mettre fin au conflit, mais on peut en revanche exiger de lui qu'il le règle en l'encadrant et en permettant un arbitrage équitable entre les revendications de valeurs concurrentes. Ces revendications simultanées de valeurs concurrentes témoignent d'une grande fragmentation de la sphère morale. Pour Isaiah Berlin, cité par Marc-Antoine Dilhac, cette fragmentation implique une obligation de faire des choix. Le regard que fait porter le pluralisme sur la diversité ne peut se donner la neutralité pour fin : la liberté de choisir doit être garantie politiquement afin de préserver le bien-être commun, pour reprendre ici l'expression de Rawls. Mais dans une bibliothèque, à qui garantit-on la liberté de choisir? A l'usager? Au bibliothécaire? Nous avons vu plus haut qu'un renversement s'était opéré au niveau des pratiques professionnelles et que l'usager avait été placé au centre des politiques documentaires, mais aussi que les offres de services s'élaboraient et se constituaient en fonction de ce nouveau centre de gravité qu'est devenu l'usager. De fait, de plus en plus d'initiatives cherchent à mettre l'usager en capacité de co-créer les collections de la bibliothèque, par exemple en le faisant participer à la constitution de fonds documentaires ou en l'incitant à formuler des suggestions d'acquisition.

⁶⁰ M.-A. DILHAC, S. GUERARD DE LA TOUR, Étant donné le pluralisme, Paris, Presses universitaires de la Sorbonne, 2013.



⁵⁹ Cf. le site web vie-publique.fr du gouvernement français qui reprécise les devoirs et obligations du fonctionnaire : http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/administration/acteurs/quels-sont-devoirs-fonctionnaires.html [consulté le 16 /11/2015].

Pluralisme inclusif ou pluralisme exclusif?

En définitive, ces quelques réflexions générales sur le pluralisme posent une question plus profonde aux bibliothèques dans leur rapport à la démocratie : doivent-elles, au nom du pluralisme, favoriser la reconnaissance de chaque subjectivité et se borner à favoriser les conditions d'existence privées de chaque individu ? Ou doivent-elles contribuer à faire émerger une forme de consensus libéral et républicain autour d'un idéal commun ?

Si l'on rapporte ces questionnements au complotisme et à la désinformation, on devine que chaque option débouche sur deux orientations de politique documentaire très différentes. Dans le cas où le pluralisme consisterait moins en la défense d'un idéal équitable commun qu'en un mode de réponses individuées aux besoins subjectifs des membres d'une société fragmentée et atomisée, rien ne s'opposerait à ce qu'on accueille, au sein des collections, des ouvrages de couleur conspirationniste ou cherchant sciemment à désinformer le lecteur. Rien ne s'opposerait non plus dans ce cas à ce que la charte informatique permette la consultation sur les ordinateurs de la bibliothèque de sites de propagande, extrémistes ou conspirationnistes tant que le contenu affiché à l'écran ne présente pas d'images de violence explicite ou de messages visibles d'incitation à la haine. Autrement dit, tout ce qui n'aurait pas été légalement frappé d'interdiction par la Loi Gayssot⁶¹ serait admissible. Nous serions dans un pluralisme de mode inclusif qui autoriserait la présence de la plus grande diversité des opinions, croyances, courants politiques ou idéologiques. Mais on voit mal alors comment ce pluralisme inclusif ne serait pas lui-même celui de toutes les théories conspirationnistes qui s'inscrivent dans une relation de défiance paranoïaque à l'égard du savoir, des institutions et de toute forme présumée de pouvoir. Ce type de pluralisme rend possible une balkanisation des esprits plus à même de produire la division que la diversité.

En revanche, si l'on choisit d'opter pour un pluralisme documentaire qui cherche à favoriser les conditions d'existence non plus de l'individu mais de la communauté toute entière en se donnant pour finalité de maximiser le bien-être de toutes et de tous, les modalités d'application de ce pluralisme seront davantage exclusives qu'inclusives. Il s'agirait plutôt de favoriser les conditions d'existence de la diversité au sein d'une communauté unie et qui se reconnaîtrait comme telle plutôt que de satisfaire aux injonctions individuelles d'usagers. Autrement dit, selon ce point de vue, le pluralisme n'est pas total, sa limite serait la préservation du bien commun ou plutôt, pour reprendre la formulation plus précise de John Rawls, la préservation du bien-être de tous. De fait, la préservation des conditions d'existence de ce bien commun qui se décline aussi, dans les bibliothèques, par la défense des valeurs de la République, devrait permettre d'exclure un certains types d'ouvrages des collections à partir du moment où il apparaît manifeste que le document entre en conflit avec la volonté de préserver la cohésion de la communauté prise dans toute sa diversité. Paradoxalement, c'est parce qu'elle défend des valeurs universalistes que cette conception du pluralisme s'accorde avec une pratique exclusive. Ainsi, les ouvrages ou contenus qui s'attaqueraient frontalement aux valeurs républicaines dites universelles dans les États démocratiques et qui, par-là, représenteraient une menace pour le bien-commun ou le vivre ensemble républicain n'auraient, selon cette conception, pas leur place dans les politiques d'acquisition de la bibliothèque. Il n'y aurait donc pas d'impératifs déontologiques et éthiques dictés par le pluralisme à acquérir du Soral, du Meyssan ni certains Zemmour ou productions des

⁶¹ Mais aussi la loi du 1^{er} juillet 1972 sanctionnant la provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur origine ou appartenance à une religion déterminée, ou les autres lois dites « mémorielles » (reconnaissance du génocide arménien, loi Taubira et loi Mekachera).



Éditions Facta quand bien même il s'agirait de la demande d'un usager⁶². En aucun cas il ne serait ici question d'exercer un pouvoir de censure puisque la bibliothèque n'interdit aucunement la lecture d'un ouvrage qu'elle se refuse d'acheter. La norme régulatrice d'un pluralisme exclusif ne devrait en aucun cas être la promotion d'une idéologie ou d'un dogme mais le souci constant de respecter le bien-commun et le vivre ensemble afin que la bibliothèque demeure le lieu de tous et de toutes, accueillis ensemble en un même temps et en un même lieu.

Un Code de déontologie du bibliothécaire injonctif... mais contradictoire?

Le Code de déontologie du bibliothécaire pose d'ailleurs un certain nombre de préconisations qui rendent, en définitive, impossible d'appliquer un pluralisme total et inclusif. Ainsi, l'impératif moral de « respecter tous les usagers » ou l'impératif politique de « promouvoir auprès de l'usager une conception de la bibliothèque ouverte, tolérante et conviviale » autorisent-ils vraiment la présence (pourtant fréquente) de L'Effroyable imposture de Thierry Meyssan dans les rayonnages de la bibliothèque ou la présence en ligne de l'Essai sur l'inégalité des races humaines d'Arthur de Gobineau, accessible en un clic sur Gallica, sans aucune médiation ni mise en contexte⁶³, depuis Google qui le référence si bien ? Et quand bien même il l'autoriserait par crainte de pratiquer la censure, quel sens revêt cette mise à disposition, en ligne ou in situ, en l'absence totale de médiation et de recontextualisation ? N'est-ce pas, sous couvert d'un pluralisme peu interrogé, renforcer ce que l'UNESCO nomme une « analphabétisation médiatique et informationnelle »? Si le pluralisme en bibliothèque s'appuie sur une logique d'accès, il n'est sans doute ni possible ni souhaitable, de ne pas tout autant mettre l'accent sur une logique de l'appropriation de l'information par les publics.

On le voit, dans le cas de la désinformation et des falsifications qui sapent le messianisme démocratique de l'âge informationnel (lui-même corollaire d'une panmédiatisation⁶⁴), le pluralisme demande à être défini avec précision en fonction de la fin qu'il se donne : soit prendre pour exigence l'idéal d'élaboration et de diffusion d'une information pure, complète, objective, la plus conforme à l'objet dont elle traite (pluralisme réaliste); soit faire perdurer l'illusion que le seul fait de rendre libre l'information assurerait le triomphe de la vérité et de l'autonomie de la pensée (pluralisme utopique). Dans tous les cas, une médiation permanente et experte semble requise. Pour Vincent Liquète, professeur des universités chercheur en science de l'information et communication à l'Université de Bordeaux, ce travail de médiation devrait permettre de désamorcer l'influence négative de la désinformation active sur les esprits et particulièrement les jeunes. Mais pour que cela fonctionne, Vincent Liquète⁶⁵ insiste sur le fait qu'il faudrait des professionnels entièrement dédiés à ces activités, c'est à dire des médiateurs à temps plein disposant du curriculum scientifique adapté afin de déconstruire et prévenir les discours conspirationnistes. La question se pose selon lui de savoir s'il faut inventer de nouveaux métiers ou confier ces tâches à des bibliothécaires.

⁶² Exception faite des bibliothèques de recherche ou spécialisée (Bibliothèque de ScPo, Rez-de-jardin de la BnF...) qui ont besoin de posséder ces ouvrages comme objets d'étude et de recherche.

⁶³ En ligne sur Gallica http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8626715t.

⁶⁴ A savoir l'insertion des médias non seulement dans la vie sociale mais jusque dans le rythme (« l'horloge ») biologique des individus.

⁶⁵ Entretien Skype avec Vincent Liquète mené le 18/12/2015 au sein de l'ENSSIB.

2 <u>Liberté d'expression et désinformation : le mot chien mord-il ?</u>

Un concept toujours convoqué mais rarement défini

Considérée comme acquise et condition fondamentale de la démocratie, la liberté d'expression fait l'objet d'un consensus majoritaire dans l'espace public républicain.

Pourtant, au-delà de l'élan de solidarité spontané avec *Charlie Hebdo*, l'onde de choc provoquée par les attentats de janvier 2015 a révélé une désagrégation sourde de ce consensus. Les défenseurs de la liberté d'expression ont alors pu faire le décompte amer des assauts menés contre les Lumières. Au motif qu'il ne faudrait pas heurter les convictions d'individus isolés ou de certains groupes, des intellectuels et personnalités publiques ont pratiqué l'auto-censure jusqu'à la légitimer au nom du respect des convictions de chacun. La France s'est alors vue scindée entre « pros » et « antis » *Charlie*, avec l'implicite que les « pros » défendaient le caractère absolu de la liberté d'expression quand les « antis » cherchaient à la contraindre.

Mais cet antagonisme est trompeur. Les motivations des individus au sein des deux groupes sont diverses voire inconciliables. Ainsi, dans une confusion inextricable, des argumentaires modérantistes ont côtoyé des argumentaires extrémistes, voire fascistes, aussi bien chez les « pros » que chez les « antis ». Au cœur du maelstrom, la question de savoir si l'on avait ou non le droit de tout dire, écrire ou dessiner.

La liberté d'expression ne ferait-elle pas l'objet d'un grand malentendu ? Ce défaut de compréhension n'est-il pas la conséquence d'un défaut de définition rigoureuse du concept de liberté d'expression dans la société ? Les bibliothécaires doivent absolument parvenir à formuler une telle définition pour ne pas sombrer dans le crépuscule du vague⁶⁶ et de l'imprécision. Cela pourrait notamment les aider à gérer plus sereinement le pluralisme dans leur offre de services sans se satisfaire d'une neutralité passive bien que commode pour s'assurer la paix sociale⁶⁷ en bibliothèque.

Il est donc nécessaire de revenir aux fondements philosophiques du concept de liberté d'expression pour mieux prévenir les deux écueils qui la guettent : le relativisme (idée que le pluralisme oblitère toute possibilité d'établir des critères objectifs pour évaluer l'information) et le dogmatisme (repli stérile sur ses opinions). Sans cet effort, la puissance émancipatrice des Lumières pourrait ne devenir qu'un vague souvenir.

Relire la notice...

Clef de voûte de la pensée des Lumières, la distinction entre raison et foi a permis de refonder l'idéal démocratique antique dans nos institutions. Les croyances religieuses sont libres de s'épanouir en l'homme mais ne doivent pas régler les affaires humaines. La raison est distinguée en ce sens qu'elle seule permet de construire un espace public pacifié en garantissant un mode de connaissance commun à tous les hommes. La raison unit là où les croyances séparent. Les bibliothèques portent l'héritage philosophique des Lumières en ce qu'elles tentent d'arracher la raison humaine des griffes de l'ignorance, de l'obscurantisme et du fanatisme.

⁶⁷ Cl. GOUR, « Service public et exercice d'une profession », dans *Bulletin d'information des bibliothécaires français*, n°139, 1988, p. 12-13. En ligne http://www.enssib.fr/bibliothequenumerique/documents/41713-service-public-et-exercice-d-une-profession.pdf [consulté le 20 juillet 2015].



 $^{^{66}}$ J'emprunte cette expression à Paul Valéry , dans $\it Rhumbs$: Valéry, $\it Cuvres$, t. 2, Tel quel II, Rhumbs, Paris, Gallimard, 1960 [1926], p. 597

Mais pour que cette raison progresse vers la connaissance, il faut que les idées se confrontent en prenant le risque de la réfutation. La liberté d'expression correspond à ce nécessaire dialogue entre les idées mis en avant par J.-S. Mill⁶⁸. Par la discussion, on publicise des opinions jusque-là cantonnées à la sphère privée de la liberté de pensée. Ce principe de confrontation des idées s'incarne en bibliothèque dans le pluralisme qui doit permettre de faire dialoguer entre eux des courants de pensées contraires⁶⁹.

Aussi, les penseurs libéraux (Locke⁷⁰, Mill) à l'origine du concept de liberté d'expression retiennent en général ce premier postulat : nul ne possède la vérité absolue ici-bas et ainsi, à interdire la confrontation des idées pour n'en autoriser qu'une seule ou rejeter telle autre, on court le risque de demeurer dans l'erreur. Il faut donc que toute pensée ou opinion puisse s'exprimer librement sans craindre la coercition d'un gouvernement tyrannique. Pour les Lumières, le droit du souverain expire là où règne celui de la conscience humaine. Néanmoins, selon le principe de tolérance cher aux Lumières, tout homme a droit à l'erreur. Mais la libre expression des idées doit permettre de faire accéder les individus au salut de la raison. L'intolérance, civile ou religieuse, cesse d'être un acte de charité envers l'État ou l'Église. Elle devient une faute morale.

Se pose ensuite la question des limites : la liberté d'expression, en tant que droit individuel, est-elle absolue ? Pour les penseurs libéraux, la seule limite possible réside dans l'axiome de non-agression. Autrement dit, si aucune agression à la personne ou à la propriété de cette personne n'est avérée, la liberté d'expression demeure totale. En outre, ni les paroles, ni les écrits, ni les opinions ne constitueraient d'agressions au motif que « le mot chien ne mord pas » comme l'aurait un jour affirmé Aristote⁷¹. La libre expression d'idées ne pourrait donc être qualifiée d'agression. L'agression serait uniquement le fait du recours à la violence physique. Ainsi, les penseurs libéraux sont a priori pour un usage total de la liberté d'expression, quelles qu'en soient les idées exprimées, même les pires (négationnisme, incitation à la haine).

Pourtant, certaines idées semblent mettre en péril le consensus républicain. La bibliothèque, entité de service public, doit-elle tout permettre au risque de propager une pensée hostile au bien commun ? Un second postulat libéral affirme que la raison dont l'homme est pourvu lui permet de forger seul son jugement, sans médiation. Au contraire, le censeur part lui du principe que cette rationalité n'est pas toujours présente chez les individus et se fonde comme légitime pour délibérer à leur place. Et si les libéraux postulent, en outre, que la liberté d'expression permet l'autorégulation des opinions entre elles (la raison étant accessible à tous), le risque est tout de même réel que les opinions en présence ne trouvent pas de champ d'interlocution commun et se replient sur elles-mêmes, sans discussion possible.

Pour permettre à la pensée de s'élaborer sur la base de l'argumentation rationnelle, la liberté d'expression totale n'est envisageable que dans le cadre d'une médiation active permettant à Darwin de répondre aux créationnistes et aux

⁷¹ Citation apocryphe que l'on retrouve aussi bien chez Saussure que chez Wittgenstein.



⁶⁸ J. S. MILL, De la liberté, trad. Charles Dupont-White, L'Édition numérique européenne, 2013.

⁶⁹ Ce qui implique une véritable relation dialogique et une pensée, cette dernière n'ayant pas la même valeur cognitive que l'affirmation péremptoire ou la simple opinion.

⁷⁰ J. LOCKE, *Lettre sur la tolérance*, trad. Jean Le Clerc, Université du Québec, Chicoutimi, 2002. En ligne http://classiques.uqac.ca/classiques/locke_john/lettre_sur_la_tolerance/lettre_sur_la_tolerance.pdf [consulté le 20 mai 2015].

climatologues de répondre aux climato-sceptiques. Mais le lecteur de bibliothèque est souvent seul face au catalogue et dans les rayonnages. Si une politique documentaire affirmée peut contribuer à faire communiquer entre elles les œuvres auprès du lecteur, rien n'oblige celui-ci à user de son esprit critique et rien ne lui impose d'être sensible aux efforts de curation. De plus, le web, immensité désintermédiée, concurrence durement l'espace documentaire de la bibliothèque. Problème : la nécessaire médiation implique des moyens humains et financiers qui font défaut en période de budgets contraints. En attendant, le recours à la littératie informationnelle et le renforcement d'une véritable culture de l'information devraient permettre de déconstruire les discours complotistes et désinformatifs tout en préservant le pluralisme et la liberté d'expression, conditions d'existence des bibliothèques, mais au-delà, de la démocratie.

2 - Renforcer la culture de l'information : les Lumières à l'heure de la fibre optique

1 Culture de l'information : définition

La culture de l'information est à l'origine un concept qui recouvre à la fois les différents outils et supports d'information, mais aussi tout ce qui est mis en œuvre pour comprendre et maîtriser l'information, telle la recherche documentaire. Ce concept a aujourd'hui évolué pour désigner le projet politique et social qui se donne pour but de former un citoyen éclairé, figure de l'honnête homme au sein d'un humanisme numérique qu'il reste à produire⁷².

A la différence de l'information literacy qui développe une conception instrumentale des savoirs au service de l'économie et de la société (vocation utilitaire), la culture de l'information se préoccupe des modes de production et de transmission de la connaissance. Elle poursuit un idéal humaniste incarné dans une conception essentialiste de l'éducation, au service de l'émancipation des hommes (*empowerment*). La culture de l'information a pour soucis la vérité ou les conditions du vrai. Son modèle est moins celui de l'adaptation à l'écosystème informationnel que celui de la réflexion critique. Pour Alexandre Serres, cité par Anne Lehmans, la culture de l'information possède trois finalités essentielles : Réaliser, Réfléchir, Résister⁷³.

Ainsi, à la maîtrise de l'accès à l'information qui s'obtient grâce à une formation technique et méthodologique valorisée dans le monde des bibliothèques, la culture de l'information entend ajouter l'autonomie du sens critique et créatif de l'usager.

La culture de l'information se distingue de l'*information literacy* mais partage avec cette dernière des invariants :

- le développement d'une perspective curriculaire
- le développement d'une perspective holistique qui tient compte de l'individu comme être social et apprenant
- une perspective politique et militante qui tente d'influencer les programmes éducatifs et scolaires dans le sens d'un renforcement de cette culture de l'information;

⁷³ Cultures de l'information, dir. Vincent Liquète, Paris, CNRS, 2014.



⁷² La dimension politique et sociale de la culture de l'information est notamment revendiquée et défendue dans les travaux de Vincent Liquète, Olivier Le Deuff ou Milad Doueihi.

• une perspective de pluridisciplinarité qui replacerait la question de l'information (accès et appropriation) dans l'intégralité des apprentissages, au-delà du seul champ des bibliothèques.

Au Royaume-Uni, la *Society of College, National and University Libraries* (SCONUL) donne une définition de l'*information literacy* qui dépasse la seule question des compétences informationnelles liées à une conception procédurale de l'information et qui, par-là, se rapproche beaucoup du projet politique, social et cognitif de la culture de l'information en France. L'*information literacy* est ainsi définit par la SCONUL comme le fait de savoir « quand et pourquoi on a besoin d'information, où la trouver, comment l'évaluer, l'utiliser et la communiquer de façon éthique⁷⁴. »

2 Renforcer la culture de l'information chez les usagers...

Orientées « bibliothèque », les compétences informationnelles s'inscrivent en France dans une logique de « formation des usagers » à la recherche documentaire ou à la maîtrise de l'information. Si les pratiques sont hétérogènes d'une bibliothèque à l'autre, de nombreuses initiatives sont menées, notamment en bibliothèque universitaire, pour dispenser aux étudiants une formation à l'information qui dépasse le seul cadre du catalogue et de la BU. On peut citer ici en exemple l'Arbradoc du SCD de Paris8-Vincennes (Saint-Denis) ou les *Serious game Jams*⁷⁵ organisées par le pôle formation de la Bibliothèque universitaire Pierre et Marie Curie (Paris 6). L'Enssib, de son côté, propose d'ailleurs un service de formation à l'information scientifique et technique (FORMIST) qui œuvre en ce sens.

Une culture informationnelle renforcée et adaptée à l'infosphère numérique et multicanale pourrait être un premier vaccin prophylactique contre les risques informationnels produits par les désinformations et théories du complot. Encore faut-il que les initiatives en ce sens soient une réponse pertinente et actualisée aux nouveaux risques informationnels que l'actualité tragique de 2015 a révélés en France.

A vocation inter-académiques, les Unités régionales de formation à l'information scientifique et technique (URFIST), sont destinées à développer l'usage de l'information scientifique et technique dans l'enseignement supérieur. Si ce service s'adresse en priorité aux personnels des bibliothèques et aux enseignants-chercheurs, il s'adresse également aux étudiants des écoles doctorales à travers des programmes spécifiques de formation et la mise en place d'outils pédagogiques la plupart du temps centrés sur la veille documentaire.

⁷⁴ En version originale: « Information literate people will demonstrate an awareness of how they gather, use, manage, synthesise and create information and data in an ethical manner and will have the information skills to do so effectively. » Cette définition est disponible sur le site Information Literacy crée en 2005 par l'Information Literacy Group. En ligne http://www.informationliteracy.org.uk/definitions/definitions-of-il/ [consulté le 27 novembre 2015].

The serious game jam de la BUMPC proposent aux usagers de « Réunir et faire cogiter des groupes de professionnels autour de sujets liés aux sciences de l'information, sur un format innovant et ludique. Parmi les participants: des bibliothécaires, des enseignants-chercheurs, des game-designers, des étudiants... bref des gens intéressés par l'esprit de la co-construction » pour « réaliser en deux jours un ou des prototypes / storytelling de GWAP (Game with a purpose) opérationnels adaptés aux besoins des étudiants de licence en matière de compétences informationnelles. » Cf. la rubrique « formation » du site web de la BUMPC : http://www.jubil.upmc.fr/fr/guides recherche/serious game jam.html

Ainsi les URFIST proposent-elles :

- des formations en recherche d'informations par domaine
- des formations aux usages des outils web
- o des formations ayant trait aux évolutions des traitements de l'information (Web 2.0 et Web sémantique)
- o des formations au traitement de l'édition scientifique en ligne
- des formations de formateurs (pour les moniteurs et bibliothécaires qui ont en charge la formation documentaire des étudiants)
- une sensibilisation à l'environnement éditorial du chercheur : bibliométrie, publications

Un balayage non exhaustif des offres de formations à l'information proposées aux étudiants dans les bibliothèques semble confirmer le point de vue de nombreux chercheurs en sciences de l'information et communication 16 : les questions d'évaluations et de validation de l'information, sur support physique ou en ligne, ne sont en général abordées qu'à travers le prisme des bonnes pratiques de veille documentaire et de recherche documentaire dans le catalogue et les différentes bases de données. C'est donc une fois de plus la recherche et les modes de recherche documentaire qui sont valorisés avec l'idée que la « bonne recherche » doit aboutir à une information valide, fiable et scientifique. Cela nourrit donc le présupposé, chez l'usager, qu'une information trouvée dans le catalogue de la bibliothèque ou depuis un service en ligne fourni par la bibliothèque, serait digne de confiance et de qualité puisque l'institution légitime symboliquement les collections qu'elle contient.

Pourtant, il est assez fréquent de trouver des ouvrages complotistes souvent virulents et tendancieux dans les catalogues de la bibliothèque sans que la désinformation et le complotisme, dont ils font état, soient désignés comme objets d'étude en soi, ce qui, justifierait leur présence dans les collections. Ainsi, l'ouvrage très controversé de Mathias Cardet, L'effroyable imposture du rap⁷⁷ paru aux éditions Blanches est-il disponible au rayon « musique » dans au moins deux SCD, dans deux médiathèques d'un réseau couvrant plus de huit millions d'habitants et dans une bibliothèque municipale déployée sur un réseau de quinze annexes. Pourtant l'objet premier de L'Effroyable imposture du rap est de montrer, selon un mode de raisonnement conspirationniste, que le rap n'est que le fruit des manipulations de complexes militaro-industriels, du FBI et des politiques complices. Il est entendu dans L'Effroyable imposture du rap que ces manipulations de l'ombre n'auraient d'autres objectifs que d'abrutir les masses en les maintenant dans un état d'asservissement créé par un prétendu appauvrissement du langage et une addiction à la consommation de masse fustigée par l'auteur car faisant les choux gras des publicitaires. Dans le cas du réseau de bibliothèques de la grande ville précédemment évoquée, l'affaire se complexifie d'autant plus que le mode de curation collective choisi pour valoriser les collections sur le portail fonctionne selon le principe du « Ceux qui ont consulté la notice de ce document ont aussi consulté...⁷⁸ ». Ainsi, les usagers qui consultent la notice de l'Effroyable imposture du rap sont-ils sûrs d'être incités à consulter les notices des pamphlets d'Alain Soral sur le féminisme. Il est en revanche moins probable qu'ils ne se voient suggérer la très sérieuse *Histoire du rap*

⁷⁸ Les notices du catalogues du réseau de bibliothèques intègrent également les avis produits par d'autres lecteurs sur la plateforme de curation collaborative LibFly (www.libfly.com).



⁷⁶ On comptera parmi eux Vincent Liquète, Alexandre Serres, Olivier Le Deuff ou Yolande Maury, chercheurs en sciences de l'information et de la communication qui regrettent tous, selon des analyses différentes, une approche trop normative de la culture informationnelle.

⁷⁷ Cf. M. CARDET, *L'effroyable imposture du rap*, Paris, Ed. Blanches, 2013, coll. Kontre-Kulture. Il est ici utile de rappeler qu'Alain Soral édite la colletion Kontre-Kulture et fait personnellement la promotion de l'ouvrage de Mathias Cardet sur Egalité/Réconciliation (site web et chaîne YouTube).

en France de Karim Hammou⁷⁹ qui fait pourtant référence auprès des chercheurs s'intéressant à cette discipline du hip-hop.

En outre, la formation à l'information qui se concentre sur les bonnes pratiques de veille et qui propose des grilles d'évaluation du document focalise sur le méta-discours qui accompagne le document. Olivier Bomsel appellerait « protocole éditorial ⁸⁰ » l'ensemble des éléments périphériques au contenu mais accompagnant la publication d'un document. La formation à l'information s'attache d'avantage à l'étude et l'analyse de ce protocole éditorial qu'à l'analyse de l'information elle-même. Or, l'infosphère numérique bouleverse les anciennes grilles d'analyse en renversant les rapports émetteur/diffuseur, éditeur/lecteur, auteur/lecteur. De fait, les grilles d'évaluations proposées pour juger de la validité d'une source ou d'une information ne permettent plus d'appréhender les modes de production et de circulation de l'information tels qu'ils existent et se réinventent sur le web.

D'où l'importance de développer une culture de l'information qui d'une part s'intéresserait à l'accès, à la sélection et à l'analyse du protocole éditorial mais qui, d'autre part, fournirait des ressources cognitives pour permettre à la fois l'analyse des contenus informationnels et l'appropriation des informations et des connaissances. Dans le contexte actuel de « surinformation » où la quantité de données disponibles peut, paradoxalement accroître l'ignorance ou la méconnaissance des publics, le renforcement d'une culture de l'information passe par un nécessaire positionnement analytique, critique et compréhensif. Ce n'est qu'à ce prix que les usagers pourront accéder à l'autonomie de leur jugement critique et qu'il sera possible de les faire accéder aux compétences utiles pour déconstruire le langage de la désinformation active.

Comme le fait remarquer Christine Bruce⁸¹, les compétences informationnelles (*information literacies*) doivent créer des ponts entre les sciences de l'éducation et la société de l'information telle qu'elle existe aujourd'hui. C'est en produisant une véritable alphabétisation aux nouveaux médias que la société de l'information d'aujourd'hui pourra demain se transformer en société de la connaissance. Et ainsi reléguer les pseudos-savoirs, falsifications et complotologies hors du champ du la pensée correcte et de la connaissance.

⁸¹ C. BRUCE, « Information Literacy as a Catalyst for Educational Chage. A Background Paper », dans Patrick Alan Danaher, *Proceedings « Lifelong Learning: Whose responsability and what is you contribution? », 3rd International Lifelong Learning Conference*, p. 8-19, Yeppoon, Queensland, 2004.



⁷⁹ K. HAMMOU, *Histoire du rap en France*, Paris, La Découverte, 2012.

⁸⁰ O. BOMSEL, Protocoles éditoriaux. Qu'est-ce que publier?, Paris, Armand Colin, 2013.

3 ...et chez les bibliothécaires

Pour Vincent Liquète, les bibliothécaires doivent savoir « dépasser le champ du catalogue » et davantage être en capacité d' « interroger le champ éditorial. » Il fait le constat d'une faible interrogation des conditions de production de contenus informationnels alors que cette activité devrait être au centre des professions en lien avec les sciences de l'information et des bibliothèques. En outre, la profession ellemême a été marquée par des mutations aussi rapides que profondes de l'environnement documentaire diversement absorbées et acceptées d'une génération de bibliothécaire à une autre⁸². Sans chercher à généraliser, Vincent Liquète identifie un danger dans la représentation que les bibliothécaires cultiveraient de leur propre métier : ce dernier s'ancrerait dans une dimension déterministe où l'on se contenterait de former à l'utilisation des outils de recherche documentaire sans chercher, là aussi, à travailler sur l'identification des conditions d'existence et de développement des logiques éditoriales, sur le web ou sur le papier. Peut-être que la surabondance d'informations et la multiplicité de modes d'accès à l'information, parfois complexes, ont produit l'illusion, chez les bibliothécaires, que, à l'ère numérique, la priorité était de trouver plus que de trier, évaluer, hiérarchiser ou simplement, juger et donc choisir.

Pourtant, dans une infosphère saturée de flux ininterrompus d'informations immédiates qui rendent difficile l'exercice d'une pensée complexe et d'une réflexion profonde, où l'équilibre de notre économie de l'attention est menacé ⁸³, la plus-value réelle que les bibliothèques pourraient apporter dans ce monde d' « infobésité » pourrait justement consister en leur capacité à désencombrer l'information non en la censurant de manière coercitive mais en permettant au consommateur d'information de devenir un usager averti, éclairé et actif. Notons à ce sujet, que de nombreux acteurs du numérique, ainsi que les universitaires du *Information Overload Research Group*, tentent de résoudre et faire connaître le problème de la « pollution informationnelle » et que, de plus en plus, leurs travaux de recherche les conduisent à défendre la nécessité d'un désencombrement numérique pour lutter contre cette infobésité ⁸⁴.

Savoir déconstruire un discours et/ou une logique éditoriale

Comme il l'a déjà été dit précédemment, les attentats de 2015, ont fait surgir plusieurs questionnements relatifs à la circulation des théories du complot et à la radicalisation de jeunes gens sur l'Internet. Récemment, début décembre 2015, Pierre-André Taguieff expliquait, par exemple, pourquoi « les croyances complotistes constituent l'un des facteurs favorisant la radicalisation idéologique et le basculement dans le djihadisme » et pourquoi « Cet imaginaire complotiste peut provoquer une sécession et une rébellion des jeunes fanatisés, et nourrir leur désir de recourir à une violence supposée juste et purificatrice. ⁸⁵ » Quelles pourraient être les compétences attendues du bibliothécaire sur ce terrain ? Ne serait-ce pas son rôle, comme à tout autre transmetteur de savoir (enseignant ou documentaliste) d'aider l'usager à distinguer entre un fait et une opinion ? Entre une croyance et une connaissance ? Entre une publication polémique et un travail de recherche rigoureux ?

⁸⁵ Interview de Pierre-André Taguieff par Eugène Bastié, « Le complotisme fournit des justifications au terrorisme », dans *Le Figaro*, 1^{er} décembre 2015. En ligne http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2015/12/01/01016-20151201ARTFIG00041-taguieff-le-complotisme-fournit-des-justifications-au-terrorisme.php [consulté le 18 décembre 2015].



⁸² L'appropriation de la culture numérique et de ses codes ne peut se faire de la même manière selon qu'on est un bibliothécaire digital native ultra-connecté ou qu'on est un bibliothécaire entré dans la profession avant les premières vagues d'informatisation des catalogues. Les bouleversements technologiques ont chaque fois redéfini les fiches de postes des personnels des bibliothèques.

⁸³ Cf. Y. CITTON, *Pour une écologie de l'attention*, Paris, Seuil. 2014.

⁸⁴ Cf. http://www.rslnmag.fr/post/2012/05/29/Le-desencombrement-numerique-contre-l-infobesite.aspx

Entre une affirmation péremptoire et un argument? Cette approche du contenu informationnel dépasse ici, sans les exclure, les questionnements habituels liés à la nature du document, son indexation et la visibilité de ses métadonnées catalographiques.

Dans le cas de la désinformation et des risques informationnels inhérents à ce genre de pratiques, on pourrait imaginer que les personnels des bibliothèques soient exercés, dès leur formation initiale, à la sémiologie et à la déconstruction des discours désinformatifs, intentionnellement mensongers et trompeurs. Pour reprendre l'expression de Roland Barthes, une « raison langagière » demande en effet à être appréhendée :

Les communications de masse comme le vêtement, la cuisine ou la publicité demeurent ignorantes d'elles-mêmes, mutiques et mystifiées, et elles appellent le déchiffrement de la raison langagière⁸⁶.

Réintroduire l'expertise du bibliothécaire ?

Mais la question se pose de savoir si cette littératie informationnelle qu'appellerait la lutte contre la désinformation, s'accorderait bien de cette tendance actuelle en bibliothèque qui privilégie la polyvalence à la spécialisation, les compétences transversales à l'expertise disciplinaire. Si la polyvalence est gage de flexibilité et qu'un haut niveau d'expertise dédié à un champ disciplinaire donné risque de figer la mobilité des agents, c'est aussi grâce à l'expertise qu'on peut espérer déconstruire les sophismes, erreurs, approximations, mensonges et falsifications par lesquelles s'échafaudent, parfois de manière très subtile, les théories du complot et les campagnes de désinformations actives.

Un haut niveau d'expertise en sciences n'est-il pas le meilleur vaccin pour déconstruire les récits complotistes qui prospèrent avec succès sur le terreau de l'ignorance et des savoirs approximatifs? Le savoir des experts, loin d'être le poison, ne serait-il pas le *pharmakon* contre la profusion de ces demi-habiles qui sous couvert de restaurer la véritable justice dans le monde troublent l'opinion, brouillent les savoirs au mépris de la vérité? Les demi-habiles d'aujourd'hui pourraient être ces non-spécialistes, suffisamment instruits pour convaincre à défaut de l'être assez pour démontrer, qui échafaudent des théories conspirationnistes ou désinforment leurs semblables à dessein. On peut penser ici au cas des climato-sceptiques qui ont l'habitude de se positionner comme spécialistes des sciences du climat pour contredire les rapports du GIEC alors que les plus influents d'entre eux sont géochimiste, présentateurs météo à la télévision, journaliste-éditeur, géographe ou « juriste-docteur en philosophie »⁸⁷. Parmi ces pourfendeurs des sciences du climat, peu sont scientifiques, aucun n'est climatologue. Chacun d'entre eux se pose pourtant comme transmetteur légitime d'une vérité cachée qui prend la forme du « scandale planétaire » habituel.

Le monde juge bien des choses, car il est dans l'ignorance naturelle qui est le vrai siège de l'homme. Les sciences ont deux extrémités qui se touchent, la première est la pure ignorance naturelle où se trouvent tous les hommes en naissant, l'autre extrémité est celle où arrivent les grandes âmes qui ayant parcouru tout ce que les hommes peuvent savoir trouvent qu'ils ne savent rien et se rencontrent en cette même ignorance d'où ils étaient partis, mais c'est une ignorance savante qui se

⁸⁶R. BARTHES, « Rhétorique de l'image », dans Communication n°4, 1964

⁸⁷ Dans l'ordre : Claude Allègre, Philippe Verdier et Laurent Cabrol, Jean Robin, Hacène Arezki, Drieu Godefridi

connaît. Ceux d'entre deux qui sont sortis de l'ignorance naturelle et n'ont pu arriver à l'autre, ont quelque teinture de cette science suffisante, et font les entendus. Ceux-là troublent le monde et jugent mal de tout⁸⁸.

Il nous semble que, sans trahir Pascal, on peut distinguer entre deux sortes de doutes : le doute qui provient de la conscience que l'on a de sa propre ignorance et le doute qui provient de ce qu'une personne est capable de débuter un raisonnement mais, s'arrêtant à la moitié ou, en cours de route, ne poussant pas la réflexion assez loin et débouchant donc sur des conclusions imprécises ou erronées, comprend moins bien les choses qu'elle ne le croit. Le premier doute est positif car il n'est qu'un moment dans le cheminement vers la connaissance. Le second doute conduit davantage à se placer dans une posture de défiance à l'égard du réel. Il ne s'agit plus d'un moment à dépasser pour la pensée mais d'un mode figé de représentation du monde bâti sur des idées pré-conçues. Ce second type de doute peut mener à une forme d'hyper-scepticisme qui voyant le mensonge et la tromperie partout, n'est jamais en position pour accueillir la vérité. Aussi, ce doute ne permet pas de progresser vers le savoir ou la connaissance⁸⁹ mais, au contraire, puisqu'il s'enfonce dans les eaux troubles de la l'incertitude méfiante et infinie, contraint celui qui s'y adonne à demeurer dans un état d'ignorance. Pour Vincent Liquète, le rejet de la figure de l'expert accompagne un phénomène de relativisme culturel qui fragilise la figure de l'intellectuel. Il y voit un danger : l'opinion des citoyens n'a pas la même valeur cognitive que l'expertise des spécialistes. Une telle illusion introduit un biais dangereux dans l'élaboration du débat démocratique.

3 - Introduire les pratiques de *debunking* et de *fact-checking* dans les bibliothèques pour évaluer l'information

A l'avenir, l'éducation aura pour but d'apprendre l'art du filtrage⁹⁰.

Umberto Eco.

En 2011, dans un article en ligne du Bulletin des bibliothèques de France, l'anthropologue et philosophe des sciences, Bruno Latour s'interrogeait :

Les documents déreliés par la métamorphose du numérique obligent à réinventer une à une chaque compétence que l'on croyait acquise par les générations précédentes grâce à l'habitude de lire des livres sur papier reliés et clôturés. Aujour-d'hui, qui va le faire ? Où va-t-on apprendre à suivre un argument qui se trouve désormais écartelé entre des médias irréconciliables et incommensurables ? Qui va stabiliser la version provisoire d'une affirmation dont le contenu peut changer en temps réel ou disparaître d'un coup faute d'accès réseau ou par un acte de censure ? Qui va apprendre comment naviguer dans un paysage de données ? Qui va savoir suivre le destin d'une image dont les pixels sont visibles chaque fois différemment en fonction de l'adresse IP de l'ordinateur ? Comment stabiliser les niveaux d'autorité dont le thermostat a été si déréglé que les étudiants perdus confondent l'esprit critique avec les théories du complot 91 ?

A la question « Aujourd'hui, qui va le faire ? », on peut d'ores et déjà répondre que les premières initiatives de filtrage et de validation de l'information émanent de la société civile et du milieu journalistique avec différentes initiatives de debunking de

⁹¹ B. LATOUR, « Plus elles se répandent, plus les bibliothèques deviennent centrales », dans *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 1, 2011. En ligne http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-01-0034-007 [consulté le 15 août 2015].



⁸⁸ B. PASCAL, dans *La raison des effets* (Laf. 83, Sel. 117), cité par Jean Mesnard, "Pascal et la doctrine de la double vérité", dans *Averroes (1126-1198) oder der Triumph des Rationalismus*, Heidelberg, C. Winter, 2002, p. 340.

⁸⁹ Connaissance qui implique pour la pensée de savoir la reconnaître comme telle.

⁹⁰ Entretien avec Umberto Eco, « Je suis un philosophe qui écrit des romans », dans Le Monde, 12 octobre 2010, p. 27.

hoax et de fact-checking de l'information. Les bibliothèques pourraient s'approprier ces nouvelles méthodes d'évaluation qui relèvent autant de l'éducation aux nouveaux médias que du projet éthique de permettre l'évaluation autonome de l'information par l'usager.

1 <u>Debunking de hoax et fact-checking : définitions</u>

Le debunking de hoax

Le verbe anglais to debunk signifie à la fois « décrédibiliser » (une théorie) ou « briser » (un mythe) ou, par extension, « démythifier ». Quant au mot hoax que nous avons déjà défini, rappelons simplement qu'il désigne un mensonge crée de toute pièce mais conçu pour apparaître crédible et véritable. Dans le langage courant et sur le web, le hoax désignera aussi une théorie du complot, une rumeur persistante ou toute autre tentative de désinformation active cherchant à perturber l'opinion. Le terme debunking renvoie à l'idée de dévoilement et le debunker doit être considéré ici comme celui qui « démolit les rumeurs » en les déconstruisant.

HoaxKiller⁹², Conspiracy Watch⁹³, Hoaxbuster⁹⁴, Debunkers⁹⁵, PHDN⁹⁶, bastison.net, Debunking911 sont des sites web qui se donnent pour objectifs d'aider les internautes à évaluer les informations qui circulent en ligne dans un contexte d' « infopollution » où il est de plus en plus difficile d'adopter une attitude critique et raisonnable face à la masse d'informations qui submerge quotidiennement chacun d'entre nous. Pour ce faire des internautes agissent seul ou en communauté pour traquer puis déconstruire les théories du complot, rumeurs et désinformations sur l'internet. Ces internautes se déclarent « chasseurs de *hoax* », *debunkers* ou simples contributeurs inquiétés par la caisse de résonance inédite que l'Internet fournit aux falsifications, théories du complot et autres rumeurs.

La plupart du temps, ces initiatives privées ou associatives subsistent avec peu de moyens humains, techniques ou financiers. Néanmoins, elles proposent un modèle de validation de l'information et de dévoilement des falsifications informationnelles qui s'installe durablement dans le paysage du web et qui semble voué à se développer. La présence de la plupart de ces sites sur les réseaux sociaux Facebook ou Twitter et le nombre d'abonnés que chacun comptabilise sur ces deux plateformes semble indiquer que le travail effectué par ces bénévoles répond à une réelle demande du public.

Le fact-checking ou la vérification par les faits : un service innovant pour les bibliothèques ?

Le Démonte-rumeur de Rue89⁹⁷, le Vrai du Faux de France Info ou Les Décodeurs du journal Le Monde, Désintox sur Arte, Véritomètre sur iTélé, la rubrique Désintox du journal Libération et Le Scan du journal Le Figaro sont des exemples d'initiatives de fact-checking français où des cohortes de journalistes



⁹² En ligne http://www.hoaxkiller.fr/

⁹³ En ligne http://www.conspiracywatch.info/

⁹⁴ En ligne http://www.hoaxbuster.com

⁹⁵ En ligne http://www.debunkersdehoax.com

⁹⁶ Acronyme pour « Pratique de l'Histoire et dévoiements négationnistes ». En ligne http://www.phdn.com

⁹⁷ En ligne http://rue89.nouvelobs.com/le-demonte-rumeur

jouent le rôle de vérificateurs. En France, le *fact-checking* s'aventure assez peu hors du terrain de la politique ou de l'actualité brûlante même si les attentats parisiens de janvier et novembre 2015 ont été l'occasion pour la plupart de ces médias de déconstruire auprès des citoyens l'ensemble des théories du complot qui ont chaque fois surgies instantanément sur la toile⁹⁸. La plupart du temps, il s'agit de vérifier les affirmations des femmes et hommes politiques au regard de données factuelles et chiffrées (« Le ministre X. a raison de dire que... », « La responsable du parti Y a tort lorsqu'elle affirme que... »). Le but des vérificateurs (*fact-checkers*) n'est pas de décourager ceux qui diffusent ces rumeurs, ce serait peut-être en vain, mais de prévenir ceux qui les reçoivent, c'est-à-dire l'ensemble des personnes de bonne foi qui peuvent tomber sur une information fausse ou falsifiée, la penser vraie et la relayer comme telle sur l'Internet ou au sein de leur groupe familial, social ou professionnel.

Pour le journaliste Samuel Laurent, responsable de la cellule *fact-checking* du journal *Le Monde*, le *fact-checking* serait une forme d'éducation aux médias :

Dénoncer des fakes, lutter contre les rumeurs, est utile et nécessaire. Il s'agit d'une forme de "service public", concret, qu'un média peut rendre à ses lecteurs. Il peut aussi aller plus loin et leur expliquer comment lire une info, comment savoir ce qui est crédible ou pas, etc. Et c'est utile. Et c'est même nécessaire, plus que jamais, aujourd'hui. Et j'irais même un peu plus loin : valider l'info, expliquer comment distinguer vrai et faux, offrir aux lecteurs ce service, c'est sans doute un moyen de redorer un peu un blason journalistique bien terni⁹⁹.

Donner des clefs pour valider l'information, en comprendre les logiques de production et d'éditorialisation, savoir déconstruire un discours et cultiver un doute prophylactique pour ne pas se laisser abuser par le pouvoir des images et des pseudo-savoirs qui nourrissent les radicalisations et leurs servent de justifications, serait peut-être une voie à disposition des bibliothèques pour réinvestir l'infosphère auprès des jeunes. Elles pourraient ainsi s'assumer comme objet politique intégré à la vie de la cité et revendiquer ce statut.

Toutefois, si ces sites dédiés à l'information se sont multipliés ces dernières années et ont connus des succès d'audience après les attentats français de 2015, peu ou pas de professionnels de l'information et de la documentation semblent se dédier à ses tâches. Exemple éloquent, l'équipe des Décodeurs du journal Le Monde est composée de neuf personnes (un coordinateur, trois rédacteurs, deux data-journalistes, un éditeur réseaux sociaux, deux infographistes). Aucune d'entre elles n'est documentaliste ou issue des sciences de l'information et des bibliothèques. Cela est d'autant plus surprenant que les professionnels des bibliothèques et de la documentation pourraient jouer un rôle central dans la détection de nouvelles sources d'information et dans l'évaluation des contenus en circulation dans l'infosphère numérique. En effet, les bibliothécaires sont des professionnels de la veille documentaire et sont censés avoir une connaissance fine et approfondie du paysage éditorial et informationnel tout en suivant la vie sociale et politique avec acuité. Le rôle de « vérificateur de l'information » qu'un service innovant de fact-checking pourrait confier à des bibliothécaires serait un moyen efficace de renforcer l'accompagnement des usagers dans l'acquisition de leurs compétences informationnelles.

⁹⁹ S. LAURENT, « Mes deux centimes sur l'arrêt de "What was fake on the Internet this week" », *dans Medium.com*, 21 décembre 2015. En ligne https://medium.com/@samuellaurent/mes-deux-centimes-sur-l-arr%C3%AAt-de-what-was-fake-on-the-internet-this-week-a90319192125#.3mcueufbx [consulté le 22 décembre 2016]



⁹⁸ Théories du complot très activement relayées sur le site conspirationniste français www.panamza.com via son créateur Hicham Hamza qui se décrit comme « journaliste indépendant et d'investigation » mais sans la moindre carte de presse ni la moindre formation au journalisme. Voir également le site conspirationniste www.wikistrike.com sur le sujet.

La mise en place d'un service de *fact-checking* dans les bibliothèques de lecture publique ou universitaires serait alors une traduction, parmi d'autres, des politiques publiques en faveur de l'éducation aux médias qu'entend promouvoir le Ministère de Culture et de la Communication ainsi que le Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de l'Enseignement supérieur.

Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la Communication et Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ont en effet témoigné de leur engagement en ce sens en signant la Convention sur l'éducation aux médias et à l'information de décembre 2015 à Paris. Rappelons que cette convention cherche à établir des partenariats et des projets co-construits entre les structures éducatives locales (écoles, collèges, lycées, foyers de jeune, MJC), le monde de la presse et l'université. On s'étonnera toutefois de l'absence de la mention explicite des bibliothèques dans la liste des structures éducatives.

2 <u>Des outils participant de la formation de l'esprit scientifique et de la restauration d'une pensée complexe</u>

Des outils neufs à réinventer

La principale difficulté à laquelle se confrontent les pratiques de factchecking et de debunking est qu'elles ne prêchent que pour les convaincus la fausseté de telles théories. Au mieux désamorcent-elles quelques fausses croyances en germe dans des esprits ponctuellement troublés par la puissance évocatrice de certaines de ces théories. Mais le fact-checking et le debunking n'ont aucun effet sur les adeptes du doute systématique qui relayent à l'infini l'idée que les citoyens ne sont que les marionnettes d'une conspiration mondiale ourdie par les « puissants » ou les « élites. » De plus, les fact-checkeurs et les debunkers sont eux-mêmes objet de suspicion et de défiance de la part des désinformateurs conspirationnistes qui ne voient dans leurs actions qu'une preuve supplémentaire de la manipulation de l'opinion par les grands organes de presses ou par l'État. Pour cette raison, les pratiques de fact-checking et de debunking doivent être repensées et s'adapter à un environnement informationnel, social et politique qui a fortement changé depuis les débuts de l'Internet. Si les bibliothèques cherchaient à devenir des instances légitimes de validation de l'information à l'usage des citoyens, elles auraient sans doute intérêt à réfléchir à des modes actualisés de fact-checking et de debunking, davantage adaptés à leurs ressources et leurs publics. En effet, la vérification par les faits et la déconstruction des récits conspirationnistes ou des messages informatifs qui inondent le web, bien que nécessaires, ne suffisent pas. De plus, Samuel Laurent insiste sur le fait que la déconstruction point par point des théories du complot représente un travail titanesque¹⁰⁰ et que la nature de la désinformation sur l'Internet a changé et que ce changement est devenu très perceptible au moment des attentats de Charlie Hebdo.

De fait, fact-checking et debunking sont des pratiques destinées à évoluer. Au lieu d'intervenir en aval pour déconstruire une fausse information, elles pourraient

¹⁰⁰ H. GARDETTE, Du grain à moudre : à qui profitent les théories du complot ?, diffusée le vendredi 1er janvier 2015 à 19h, France Culture. Disponible en podcast à cette adresse : http://www.franceculture.fr/emission-du-grain-a-moudre-a-qui-profitent-les-theories-du-complot-2016-01-01 [consulté le 1er janvier 2016].



intervenir en amont pour restaurer une forme de rationalité scientifique et de pensée complexe, largement dévoyées – quand elle n'est pas occultée – dans les récits conspirationnistes.

Réintroduire la rationalité de la méthode scientifique

Le conspirationnisme, entendu comme adhésion aux théories du complot et terreau de la désinformation, est à la fois une défiance et une crédulité. On se méfie de la parole officielle au point de la tenir nécessairement pour fausse mais on accorde une confiance aveugle à la parole alternative. La difficulté à isoler les sophismes, les analogies trompeuses, les paralogismes et les biais cognitifs¹⁰¹ dans une argumentation fallacieuse joue un rôle central dans le développement, la diffusion puis l'absorption des messages désinformationnels et des théories du complot¹⁰².

Ainsi, les pratiques de fact-checking et de debunking, en tant que réels outils d'éducation aux médias, pourraient-elles devenir des instruments de mise en valeur de la rationalité et de la méthodologie scientifique dans l'approche du réel au quotidien. Le champ des sciences expérimentales pourrait contribuer au développement de l'esprit critique et à la plus grande diffusion de la méthode scientifique qui demeure un mode privilégié et auto-correctif d'appréhension du réel. A cet égard, « la raison scientifique » c'est-à-dire l'examen méthodique et patient de la recherche des « vérités provisoires » est posée par Dominique Schnapper comme la seule alternative aux « sirènes du relativisme absolu » et comme seule alternative aux visions complotistes 103. En définitive, la question de la circulation de la désinformation et des théories du complot est un problème épistémologique. Savoir comment sont produites les connaissances, en comprendre les modes de production (déduction, induction), savoir procéder à leur vérification logique, comprendre les principes de la réfutation poppérienne, maîtriser la méthode hypothético-déductive et se méfier des raisonnements par induction sont autant de cartouches que l'étude de la méthode scientifique peut apporter pour limiter, sinon annuler, la portée des falsifications informationnelles qui perturbent le champ de l'information, du savoir et de la connaissance.

On pourrait tout à fait imaginer des ateliers de fact-checking et de debunking en bibliothèque qui, au-delà de la vérification par les faits, exerceraient l'esprit des usagers à déceler les apories du discours, à soumettre les récits aux tests de validation poppériens, à comprendre quelles sont les articulations du discours qui relèvent de l'erreur de raisonnement, à identifier les sophismes qui ne sont utilisés que pour tromper. Ainsi, à la vérification par les faits, s'ajouterait l'étude du discours et de sa logique sémantique pour montrer à quel point la parole conspirationniste est fragile, illogique (au sens de la logique propositionnelle) mais toute entière construite sur le mode d'élaboration des pseudo-sciences et des para-connaissances.

Réintroduire de la pensée complexe

L'infosphère documentaire s'est densifiée et complexifiée. La difficulté croissante à laquelle se confrontent les bibliothèques pour indexer et identifier leurs propres ressources superposée à la difficulté supplémentaire qu'il y a à gérer l'hybridation des formats documentaires, est une conséquence de cette complexité et de cette

¹⁰³ Cité dans A. SERRES, Dans le labyrinthe. Evaluer l'information sur internet, Caen, C&F éditions, 2012.



¹⁰¹ Telle que la technique dite du « chiffon rouge » qui consiste à placer son interlocuteur face à un discours intenable afin de provoquer sa révulsion et sa colère. Cette technique repose sur la maîtrise des émotions du récepteur.

¹⁰² Cf. J.-S. MILL, Système de logique déductive et inductive. Exposé des principes de la preuve et des méthodes de recherche scientifique, Bruxelles, Pierre Mardaga, 1988. Livre 5. Les sophismes, p. 294-413.

densification. Paradoxe : à mesure que l'infosphère se complexifie et enfle, une tendance à la simplification et au rétrécissement des savoirs est observée autour des diverses technologies et divers outils de recherche et de récupération des contenus – en tête desquels on retrouve bien sûr Google.

En outre, face à la déferlante de messages informationnels et de stimuli incessants (notifications multiples sur chacun de nos écrans, actualisation permanente des fils d'actualités Twitter ou Facebook) le sujet numérique adopte volontiers un comportement compulsif face à ce trop-plein. Ce comportement compulsif est conforté par la facilité qu'il y a à « zapper » d'un contenu à l'autre ou d'en consulter plusieurs à la fois. Or, ce comportement compulsif est un obstacle à la pensée profonde et à la prise en compte de la complexité qui implique un temps de recul et de réflexivité. Sur-sollicité, le sujet numérique est contraint d'ignorer la nature et le fonctionnement de l'Internet, outil de communication dont il se sert comme d'une extension de lui-même et de son espace physique. Non seulement il se met dans l'incapacité de développer des usages vertueux mais, en plus, cet excès d'informations peut-être un frein à l'action. Sur-sollicité, le sujet numérique se cantonne au niveau applicatif des outils du web (celui des logiciels : un navigateur, Google, Skype, Twitter, Facebook) et au niveau des contenus (les données ellesmêmes). Il demeure souvent indifférent, sinon ignorant du niveau physique (le matériel : câbles, routeurs, modem) et du niveau logique (protocoles et standards de communication) qui supportent l'infrastructure du réseau 104.

Ainsi, les nouveaux usages et les nouvelles technologies peuvent-elles avoir pour effet paradoxal de faire obstacle à la pensée profonde et complexe en amont.

Cet environnement technologique et désintermédié est propice à l'implantation de théories du complot et à la désinformation. Les nouveaux usages et outils numériques refaçonnent la production, l'évaluation, la réception et la transmission de l'activité culturelle et documentaire. En effet, souvent binaires et manichéennes, les théories du complot et la désinformation se parent d'une apparente complexité pour en fait ne projeter qu'une grille de lecture simplificatrice sur le réel qui nie la complexité du monde. Elles ne sont en général, que simplifications outrée du réel, conformité à des croyances et à des préjugés, sécularisation des mythes religieux et providentiels pour Karl Popper.

Réintroduire le temps longs de l'analyse, préférer la temporalité de la lecture déconnectée à l'enchaînement automatique de vidéos YouTube, prendre le temps d'adopter une posture critique, sortir des réseaux d'informations circulaires et virales qu'imposent les réseaux sociaux et bénéficier des ressources de la bibliothèque pour comprendre le monde sont autant de créneaux que le factchecking et le debunking pourraient investir en bibliothèque. Il s'agirait non plus seulement d'apprendre à déconstruire un discours simplificateur, mais de savoir produire les conditions d'existence d'une parole complexe et réflexive sur le monde. Edgar Morin, penseur de la pensée complexe, insiste sur la nécessité de réintroduire du complexe dans le simple :

Alors que la pensée simplifiante désintègre la complexité du réel, la pensée complexe intègre le plus possible les modes simplifiants de penser, mais refuse les conséquences mutilantes, réductrices, unidimensionnalisantes et

¹⁰⁴ Cf. L. SAGNIERES, La démocratie à l'heure de l'internet : autonomie politique, vie privée et espace public dans un environnement numérique, th. de doct. en philosophie, Univ. de Montréal, 2015 [en cours de publication].



finalement aveuglantes d'une simplification qui se prend pour le reflet de ce qu'il y a de réel dans la réalité¹⁰⁵.

Ainsi, en plus de déconstruire les discours, le fact-checking et le debunking pourraient procéder à une déconstruction des modes de référencements, de diffusion et de circulation de l'information sur le web. Par exemple, comment comprendre lorsque l'on est seul devant son écran que Le Salon Beige, Dreuz.info, Egalité&Réconciliation, Boulevard Voltaire ou Les Moutons Enragés sont des canaux d'information alternative qui véhiculent beaucoup de désinformations, de nombreux récits conspirationnistes, voire de la propagande ou des thèses négationnistes? Comment savoir lorsque l'on tombe sur un article de Metapedia 106 – « l'encyclopédie alternative(...) traitant de la culture, l'art, la science, la philosophie et la politique » qui emprunte son design, sa charte graphique et sa structure au familier Wikipédia – qu'il s'agit en fait d'un wiki d'ultra-droite nationaliste? En se focalisant sur les techniques et systèmes de diffusion de l'information et non plus seulement sur les contenus, fact-checking et debunking participeraient de cette nouvelle alphabétisation que l'UNESCO appelle de ses vœux et nomme« médiatique » ou « informationnelle. »

3 <u>Le fact-checking et le debunking : nouvelles compétences du bibliothécaire ou fiche de poste à inventer ?</u>

Pour Vincent Liquète, la configuration actuelle de l'infosphère implique de plus en plus de médiation et rend nécessaire de repenser les compétences des professionnels des bibliothèques¹⁰⁷. Aussi, ce n'est qu'avec la contrepartie d'un projet de médiation pérenne et constant que le pluralisme des collections prend son sens et que la liberté d'expression pourra être préservée comme valeur fondamentale de la tradition républicaine française (rappelons que chez les adeptes du complot américano-sioniste le rejet de l'anti-racisme et la publicité des thèmes négationnistes se fait au nom de la liberté d'expression).

Pour faire rempart contre les risques informationnels de la désinformation et des théories du complot, les bibliothèques, en tant que lieu d'éducation informelle, doivent relever le défi des usages numériques dont la disruptivité patente a ébranlé à la fois l'offre numérique et le rapport des usagers à l'information. Pour imposer sa plus-value dans un environnement documentaire saturé et concurrentiel, les professionnels de l'information qui assurent un rôle de transmetteur auprès des publics doivent s'approprier, mettre à profit voire inventer de nouvelles formes de médiation insérées dans l'espace virtuel des réseaux de communication et dans l'espace physique de la bibliothèque. Le problème tient au fait que les bibliothécaires ne sont pas nécessairement experts de cette culture numérique et des usages qui l'accompagnent, et que dans bien des cas, leurs connaissances et compétences n'excèdent pas celles de l'usager. Rien d'étonnant à cela puisque les modes de recrutement des personnels de bibliothèques restent fortement axés sur l'acquisition d'une culture générale classique qui favorise statistiquement les candidats de formation généraliste et universitaire (pour les catégorie A) et que la formation initiale de ces personnels se concentre sur un axe instrumental et technique de la culture numérique, au détriment peut-être, d'une culture informationnelle en voie de mutation et redéfinition.

Concernant le public étudiant, une étude de l'*University College of London* pointe un contexte de crise des « autorités institutionnelles » : les trois sites les moins utilisés sont ceux liés au monde des bibliothèques (les catalogues, le site du SCD, les signets de

¹⁰⁷ Entretien Skype avec Vincent Liquète mené le 18/12/2015 au sein de l'enssib.



¹⁰⁵ E. MORIN, Introduction à la pensée complexe, Paris, Seuil, 2005.

¹⁰⁶ Cf. fr.metapedia.org [consultaté le 28 décembre 2015].

la BnF). Il apparaît en outre que cette crise affecte toutes les médiations du savoir et de la culture, notamment en bibliothèque. Par ailleurs, cette crise des « autorités institutionnelles » se double d'une crise des « autorités cognitives » : les étudiants ont tendance à de moins en moins se référer aux conseils et préconisations des autorités cognitives traditionnelles que sont les enseignants, les formateurs et les bibliothécaires. Enfin, cette étude montre une prégnance des sources internet non filtrées dans les pratiques de recherches documentaires et d'information des étudiants (Wikipédia à 46 % et les résultats des moteurs de recherche à 33% 108).

Dans ce contexte de délégitimation de la bibliothèque, au vu des nouveaux usages et dans la mesure où les théories du complot et les désinformations qu'il s'agit de combattre, cultivent volontiers un discours de défiance vis à vis des institutions publiques et au vu de ce que nous avons dit plus haut sur les attendus de ces nouvelles formes de médiations que pourraient constituer le *fact-checking* et le *debunking*, est-ce le bibliothécaire qui devrait en avoir la tâche? Est-ce une forme de médiation qui doit s'inscrire dans un mode de co-construction avec les usagers? Est-ce une forme de médiation qui doit favoriser la parole de l'expert, en accueillant par exemple des philosophes, épistémologues, sémiologues ou journalistes? Ou bien est-ce qu'il y a là matière à création d'un nouveau profil de poste? Dans un contexte budgétaire contraint, la question reste, bien entendue, ouverte. Pour Vincent Liquète, disposer d'équivalents temps-plein (ETP) entièrement dédiés à ces tâches deviendra probablement une nécessité pour les années à venir.

Quoi qu'il en soit, ces nouvelles formes de médiation contribueraient à modifier la place que les bibliothèques entendent occuper dans l'espace public et documentaire. Il est tout à fait loisible d'imaginer que la bibliothèque conforte ses missions d'accès à l'information et au savoir en s'imposant comme un lieu de reconnaissance de la pensée juste et correcte mais aussi comme un lieu d'échange et d'acquisition de compétences informationnelles nouvelles en cohérence avec les mutation d'une culture informationnelle travaillée par le numérique.

Un rapport d'août 2015, produit par l'Inspection générale des bibliothèques et portant sur l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques publiques s'exprime d'ailleurs en ce sens :

La bibliothèque est déjà devenue dans de nombreux territoires ce « troisième lieu », sorte de lieu de vie qui remplit à la fois un rôle social et culturel. Elle pourrait demain devenir un quatrième lieu, celui de la liberté des expressions et des cultures. Conférences, débats, rencontres publiques sur les sujets de société, expositions permettraient de donner une autre dimension à ce lieu de culture et de savoir, une dimension citoyenne que je pourrais qualifier de politique au sens large du terme. Elle ferait ainsi la démonstration que ce qui nous rassemble, en tant que communauté, est plus important que ce qui nous différencie en tant qu'individu. En un mot, elle a pleine légitimité à être ce lieu « du commun » qui donne sens et force à notre République¹⁰⁹.

¹⁰⁹ S. ROBERT, Rapport sur l'adaptation et l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques publiques, août 2015, Ministère de la culture et de la communication. En ligne http://www.culturecommunication.gouv.fr/Ressources/Rapports/Extension-des-horaires-d-ouverture-des-bibliotheques



¹⁰⁸ UCL (University College London), JISC (Joint Information Systems Committee), trad. Isabelle Estève-Bouvet, Comportement informationnel du chercheur du futur. En ligne

http://www.savoirscdi.cndp.fr/fileadmin/fichiers_auteurs/PDF_manuels/Le_comportement_informationnel_du_chercheur_du_future.pdf [consulté le 15 juillet 2015]

Partie 3 : déjouer et désamorcer les théories du complot : une nouvelle praxéologie pour les bibliothécaires

Désormais, à la différence des formes de médiation déjà expérimentées, il ne s'agit plus seulement de favoriser la rencontre d'un lecteur avec l'information et les documents susceptibles de lui être utiles ou de l'intéresser. Il s'agit de favoriser l'acquisition ou le renforcement des compétences qui doivent permettre à l'usager de valider, hiérarchiser et trier seul la bonne information dans le maelstrom numérique de l'information. Il ne s'agit pas d'influencer les choix documentaires de l'usager, mais de lui donner les moyens d'acquérir et de renforcer sa pleine autonomie en même temps qu'il s'agit de restaurer tout son sens à cette dernière. En outre, le caractère inédit, voire même bizarre, inhérent aux nouvelles formes de médiation dont nous discutons ici, réside dans ce fait étrange qu'elles impliquent moins de favoriser l'heureuse rencontre de l'usager avec l'information, que de lui apprendre à la chercher, juger, tracer et lui donner les moyens d'en comprendre le protocole éditorial. L'effort de médiation consisterait alors en la prévention et guérison des dommages éventuels provoqués par la rencontre entre l'usager et diverses formes de désinformation. Ces diverses formes de désinformation, se donnant l'apparence d'une réflexion critique et d'une remise en cause du « système », insufflent des idées fausses, biaisent le raisonnement et font détourner le regard de la réalité et de la nature des véritables problèmes, conflits et crises qui secouent le monde contemporain. La désinformation n'est pas une information comme une autre : elle est une information inutile qui empêche l'action en connaissance de cause (docta spes) et qui fait obstacle à la résolution des problèmes en en falsifiant les données de départ.

CONCLUSION

L'idée de produire ce mémoire sur les désinformations est née d'une première question très simple : pourquoi, à l'heure de l'infosphère numérique et des réseaux sociaux, la désinformation demeure un non-sujet pour les sciences de l'information ? Cette question prit rapidement une teinte particulière à l'occasion des différentes vagues d'attentats qui touchèrent la France en janvier et novembre 2015 : le monde éducatif, éberlué, faisait le constat de la popularité irrationnelle de ces théories ahurissantes chez les jeunes. Dans le même temps, un arsenal communicationnel puissant, forgé sur la manipulation psychologique, la désinformation de propagande et le conspirationnisme, continuait de se déployer sur les réseaux sociaux jusqu'à tenter de nombreux jeunes, pourtant issus de l'École de la République, de rompre brutalement avec leur environnement pour partir faire le *jihad* au sein d'une organisation terroriste.

Partant de là, l'objet de ce travail devenait double : montrer d'une part comment la désinformation et les théories du complot concurrencent négativement les bibliothèques sur leur terrain et quel aveu d'échec devait être fait. Puis, à partir du positionnement actuel des bibliothèques sur ce sujet, essayer de voir quelle nouvelle praxéologie il serait possible et utile de mettre en place du côté des professionnels pour leurs publics.

Il ressort de cette modeste étude, que les bibliothèques et le champ de la recherche ne sont pas encore emparés de ce phénomène et de la forme inédite qu'il prend en ces temps de crises (sociale, politique, géopolitique, environnementale). Si les bibliothèques ont activement défendu la liberté de la presse et la liberté d'expression au lendemain de la tuerie de Charlie Hebdo, elles ne se sont pas encore positionnées comme institution- ressource engagée dans la lutte contre les risques informationnels que représente la désinformation et le conspirationnisme à l'heure du *like* et du *hashtag*. En conséquence, force est de constater qu'en 2015, les bibliothèques publiques, nationales ou universitaires, prises en étau entre une contrainte budgétaire forte et l'accélération d'une actualité violente, n'ont pas été en mesure d'apporter des éléments de réponses aux questions que les théories des complots et désinformations actives ont posé non seulement aux professionnels de l'information mais plus largement à toute la communauté éducative. Pourtant, au plus haut niveau de l'État, le conspirationnisme et la désinformation ont été considérés comme un problème public dès le lendemain des attentats de janvier 2015.

Craignant de porter atteinte à un pluralisme et à une liberté d'expression peu définis mais omniprésents dans les chartes documentaires et les « poldocs », les bibliothèques semblent redouter de s'engager massivement sur des questions de sociétés potentiellement clivantes. Ne serait-ce pas outrepasser son devoir de neutralité que de déclarer telle source d'informations ou tel ouvrage conspirationniste indésirable dans la bibliothèque? Ne doit-t-on pas ouvrir les travées des magasins et les rayonnages à tout types de publication pour maintenir le débat démocratique? Ces questions sont récurrentes sur les forums de professionnels et sur les fils de discussions Facebook. On attend effectivement des bibliothèques qu'elles fassent vivre le débat démocratique et que leur action renforce le lien républicain. Mais est-ce en acquérant du Alain Soral ou un exemplaire critique de *Mein Kampf* qu'elles le font? Est-ce ainsi qu'elles deviennent un objet politique inséré dans la cité et le tissu social ? Peut-on être un objet politique en étant neutre ? Où n'est-ce pas en affirmant leurs choix de



sélection et leurs refus qu'elles s'affirmeraient justement comme objet politique véritable? Où serait la censure tant redoutée dans la mesure où tous ces ouvrages excessivement polémiques et clivants se trouvent disponibles à l'excès sur l'Internet et Amazon?

Sans doute vaut-il mieux s'abstenir de faire l'acquisition de ces entreprises «littéraires » de désinformation et de conspirationnisme si l'objectif est de permettre à l'usager de se forger seul une compréhension globale et rationnelle du monde. L'effet risquerait d'être contre-productif. Si l'objectif est d'en faire un objet d'étude (en psychiatrie, psychologie sociale, en sciences politiques, philosophie ou science de l'information), on se place déjà dans une optique très différente où le document est pris pour ce qu'il est : une falsification. Et si l'objectif est de faire prendre conscience aux différents publics du risque qu'il y a à se laisser abuser et manipuler par une vision fantasmatique et délirante du fonctionnement du monde, alors l'acquisition de ces ouvrages et la monstration des formes de désinformation sur l'Internet prennent un intérêt pédagogique et éducatif certain. Mais l'effort de médiation doit être majeur sur ces thématiques. Il doit mobiliser des personnels compétents possédant un appareil critique et scientifique solide qu'ils doivent être capables de transmettre. Par ailleurs, les formes de désinformations qui concurrencent la bibliothèque dans l'infosphère numérique, impliquent que le bibliothécaire soit proactif : il s'agit pour la profession de convertir la menace en opportunité pour créer de nouveaux formats de médiation capables de faire intervenir des membres de la société civile (journalistes, fact-checkeurs, debunkers, sémiologues et experts). Pour ce faire, les bibliothèques de lectures publiques, nationales ou universitaires, gagneraient peut-être à collaborer davantage avec les acteurs extérieurs au monde des bibliothèques et qui œuvrent déjà en ce sens pour combattre les effets de la manipulation et des falsifications de l'information qui se propagent sur le web mais dans le monde réel.

SOURCES

Presse quotidienne française en ligne :

- Le Monde
- Le Figaro
- Libération

· Sites web de debunking et de fact-checking indépendants ou associatifs :

- HoaxKiller: http://www.hoaxkiller.fr/
- Conspiracy Watch: conspiracywatch.info
- Hoax Buster: www.hoaxbuster.com
- Debunkers de hoax : http://www.debunkersdehoax.org/
- PHDN: www.phdn.org

• Blogs sur la communication et l'information :

- Le Blog du communicant 2.0: http://www.leblogducommunicant2-0.com/
- Blog du Service de l'information du gouvernement *SIGLab* : www.siglab.fr

• Rubriques web de *debunking* et de *fact-checking* issus d'organes de presse français :

- Les Décodeurs, journal Le Monde
- Le Démonte-rumeurs, pure player Rue89
- Le Scan, journal Le Figaro
- Le vrai du faux, Fance Info (programme de radiodiffusion)
- Désintox, chaîne TV Arte (programme audiovisuel)

• Information Literacies, compétences informationnelles et culture de l'informaion :

- Information Literacy Weblog: http://ciquest.shef.ac.uk/infoli
- Canal U TV rubrique FADBEN: https://www.canalu.tv/producteurs/fadben_federation_des_enseignants_documentalistes_d e 1 education nationale

• Sites et forum d'informations, d'actualité et d'analyse sur les bibliothèques :

- Association des bibliothécaires de France (ABF) :www.abf.asso.fr
- Bambou, le blog professionnel de Jérôme Pouchol consacré à la politique documentaire de la Médiathèque intercommunale Ouest-Provence (MIOP): https://docmiop.wordpress.com/



- Agorabib, le forum des professionnels des bibliothèques et de la documentation : agorabib.fr
- Bulletin des bibliothèques de France (BBF) : bbf.enssib.fr
- Carnet de notes, blog personnel de Bertrand Calenge : https://bccn.wordpress.com
- École nationale supérieure de sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) : www.enssib.fr

Sites institutionnels et gouvernementaux :

- Ministère de l'Education nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) : http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/
- Ministère de la Culture et de la communication(MCC) : http://www.culturecommunication.gouv.fr/
- Stop-jihadisme (plateforme de lutte contre la menace terroriste mise en place par le gouvernement français): http://www.stopdjihadisme.gouv.fr/

· Sites conspirationnistes ou familiers des théories du complot consultés :

- Egalité et Réconciliation : www.egaliteetreconciliation.fr
- Panamza: www.panamza.com
- Wikistrike: www.wikistrike.com
- Nouvel Ordre Mondial: www.nouvelordremondial.cc
- Syti: www.sity.net
- Dieudosphère: www.dieudosphere.com
- Réseau Voltaire : http://www.voltairenet.org/
- Media-presse-info : http://www.medias-presse.info/

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

Par classement alphabétique :

- ARENDT, Hannah, La crise de la culture, Paris, Gallimard, 1989.
- ASSOULINE, David, *Les nouveaux médias : des jeunes libérés ou abandonnés ?* Rapport d'information n° 46, commission des affaires culturelles, 22 octobre 2008. En ligne http://www.senat.fr/rap/r08-046/r08-046.html [consulté le 14 juillet 2015]
- BARTHES, Roland, « Rhétorique de l'image », dans Communication, n° 4, 1964.
- BAZIN, Patrick, « Les bibliothèques, plus que jamais », dans *Journal des bibliothèques médiathèques de Lyon*, novembre-décembre 2004.
- BELLETANTE, Joseph, *L'éducation aux médias en bibliothèque*, Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur de bibliothèque, Dir. Evelyne Cohen, ENSSIB, 2011.
- BERTRAND, Anne-Marie, « Médiations, formations, réflexions et interrogations », dans *L'écrit et ses médiations*, Bibliothèque publique d'information, 14 novembre 2014.
- BIGOT, Régis, CROUTTE, Patricia, La diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société française (2010), Paris, CREDOC, 2010.
- BOMSEL, Olivier, *Protocoles éditoriaux. Qu'est-ce que publier*?, Paris, Armand Colin, 2013.
- BOUBEE, Nicolas, TRICOT, André, *Qu'est-ce que rechercher l'information*? Villeurbanne, Presses de l'enssib, 2010.
- BROUDOUX, Evelyne, *Outils, pratiques autoritatives du texte, constitution du champ de la littérature numérique,* th. de doct. en information-communication, dir. Jean Pierre De Balpe, univ. Paris VIII, 2003.
- BRUCE, Christine, « Information Literacy as a Catalyst for Educational Chage. A Background Paper », dans Patrick Alan Danaher, Patrick Alan, *Proceedings « Lifelong Learning: Whose responsability and what is you contribution? », 3rd International Lifelong Learning Conference*, Yeppoon, Queensland, 2004.
- CITTON, Yves, Pour une écologie de l'attention, Paris, Seuil, 2014.
- CORDIER, Anne, « Et si on enseignait l'incertitude pour construire une culture de l'information ?. », dans *Communication & Organisation*, n° 42, février 2012, p. 49-60.
- Cultures de l'information, dir. Vincent Liquète, Paris, CNRS, 2014.
- DILHAC, Marc-Antoine, GUERARD DE LA TOUR, Sophie, *Etant donné le pluralisme*, Paris, Presses universitaires de la Sorbonne, 2013.
- HARBULOT, Christian, Rapport d'alerte: La France peut-elle vaincre Daech sur le terrain de la guerre de l'information? Paris, École de guerre économique, mai 2015.
- HAZIZA, Frédéric, Vol au-dessus d'un nid de fachos : Dieudonné, Soral, Ayoub et les autres, Paris, Fayard, 2014.
- HUYGHE, François-Bernard, « Qu'est-ce que s'informer? », dans *La lettre Sentinel*, février 2006, n° 32, p. 19.



- LATOUR, Bruno « Plus elles se répandent, plus les bibliothèques deviennent centrales », dans *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2011, n° 1, p. 34-36.
- LE DEUFF, Olivier, « Littératies informationnelles, médiatiques et numériques : de la concurrence à la convergence ? », dans *Études de communication*, n° 38, janvier 2012, p. 131-147.
- —, « Autorité et pertinence vs popularité et influence : réseaux sociaux sur Internet et mutations institutionnelles », 2006. En ligne http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic 00122603/document [consulté le 08/07/2015].
- —, « Culture de l'information et web 2.0 : quelles formations pour les jeunes générations », dans *Doctoriales du GDR TIC & Société*, Marne-la-Vallée, janvier 2007.
- —, « La culture de l'information : quelles « littératies » pour quelles conceptions de l'information ? », dans VIème Colloque international du chapitre français de l'ISKO, 7 et 8 juin 2007, Toulouse, juin 2008, p. 97-116.
- LE MOULLEC-RIEU, Aude, *Proposer des ouvrages politiques en bibliothèque publique: entre politique documentaire, auto-censure et militantisme?, mémoire* d'étude pour le diplôme de conservateur de bibliothèque, dir. Anne-Marie Bertrand, ENSSIB, 2016.
- LÉVY, Pierre, L'Intelligence collective : pour une anthropologie du cyberespace, Paris, La découverte, 1994.
- LOCKE, John, *Lettre sur la tolérance*, trad. Jean Le Clerc, Université du Québec, Chicoutimi, Les classiques des sciences sociales, 2002
- MAURY, Yolande. « D'une culture de l'information à une culture informationnelle : audelà du "penser, classer, catégoriser" », dans Muriel Frisch, *Didactiques et métiers de l'humain et de la relation*, Paris, L'Harmattan, 2013.
- MESNARD, Jean, « Pascal et la doctrine de la double vérité », dans Averroes (1126-1198) oder der Triumph des Rationalismus, Heidelberg, C. Winter, 2002.
- MILL, John-Stuart, *De la liberté*, trad. Charles Dupont-White, L'Édition numérique européenne, 2013.
- NORA, Simon, MINC, Alain, L'informatisation de la société, Paris, Seuil, 1978.
- POPPER, Karl, Conjectures et réfutation : la croissance du savoir scientifique, Paris, Payot, 1985.
- QUATTROCIOCCHI, Walter, « Trend of the narratives in the age of misinformation », IMT Lucca, Italie. En ligne https://www.scribd.com/fullscreen/262652154? access_key=key-
 - YodqHhVZFxanW6IMSN1J&allow_share=true&escape=false&view_mode=scro ll [consulté le 29 octobre 2015]
- ROBERT, Sylvie, Rapport sur l'adaptation et l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques publiques, Ministère de la culture et de la communication, août 2015. En ligne
 - http://www.culturecommunication.gouv.fr/Ressources/Rapports/Extension-des-horaires-d-ouverture-des-bibliotheques [consulté le 20 novembre 2015]



- SAGNIERES, Louis, *La démocratie à l'heure de l'internet : autonomie politique, vie privée et espace public dans un environnement numérique*, th. de doct. philosophie, Université de Montréal, 2015 [à paraître].
- SERRES, Alexandre. Dans le labyrinthe : évaluer l'information sur Internet, Caen, S&F éditions, 2012.
- SERVET, Mathilde. *Les bibliothèques troisième lieu*, mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques, dir. Yves Desrichard, Enssib, 2009. En ligne http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/21206-les-bibliothequestroisieme-lieu.pdf [consulté le 30 octobre 2015].
- THIRION, Paul, POCHET, Bernard. Enquête sur les compétences documentaires et informationnelles des étudiants qui accèdent à l'enseignement supérieur en Communauté française de Belgique : rapport de synthèse, Liège, Groupe EducDoc, CIUF, 2008.
- TNS-Sofres, *Baromètre de confiance dans les médias*, Montrouge, 2015. En ligne http://www.tns-sofres.com/sites/default/files/2015.01.29-baromedias.pdf [consulté le 31/10/2015].
- WEILL-RAYNAL, Guillaume, Les nouveaux désinformateurs, Paris, Armand Colin, 2007.
- —, Une haine imaginaire : contre-enquête sur le nouvel antisémitisme, Paris, Armand Colin, 2005.



ANNEXES

Table des annexes

ANNEXE 1 : EXEMPLE DU <i>HOAX</i> CONCERNANT MANUEL VALL	
RELAYÉ PAR MEDIA-PRESSE-INFO	70
ANNEXE 3 : LA PAGE D'ACCUEIL DE SITY.NET	71
ANNEXE 3 : LA PHOTOGRAPHIE DÉTOURNÉE DU PAQUEBOT <i>VLO</i>)RA
	72



ANNEXE 1: EXEMPLE DU HOAX CONCERNANT MANUEL VALLS RELAYÉ PAR MEDIA-PRESSE-INFO

Pour Manuel Valls: « le départ de cent mille juifs infligerait un coup plus dur à la France que celui de cent mille chrétiens »



« le Premier ministre français, Manuel Valls, avec une grande générosité d'esprit, a proclamé que le départ de cent mille juifs infligerait un coup plus dur à la France que celui de cent mille chrétiens »

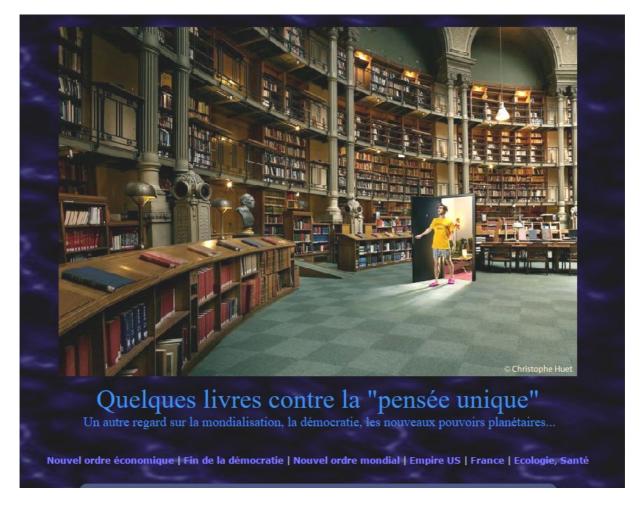
Ce n'est pas la rédaction qui l'invente, mais l'écrivain israélien, Avraham B. YEHOSHUA, qui le rapportait le 22 janvier dernier dans une tribune de Libération. Certes cette déclaration serait passée complètement inaperçue sans la candeur (?) de cet écrivain Israélien qui s'est fendu d'une tribune dans Libération pour expliquer que s'il y avait eu attentats islamistes en France contre des Juifs cela était tout compte fait de la faute des catholiques et de l'extrême droite. Assimilant sans détour aucun les catholiques et les Français attachés à leur civilisation chrétienne au nazisme pourtant profondément antichrétien: « l'antisémitisme séculier et nationaliste né au milieu du XIX^e siècle en Europe », explique l'auteur qui ajoute que « cet Hambourg adopte discrètement une loi permettant



Immigration - Des policiers autrichiens se préparent aux pires émeutes - « Nous craignons tous le moment où on nous ordonnera de marcher contre notre propre peuple » 9 octobre 2015 Les dettes parisiennes de la princesse saoudienne Maha al Sudaïri 9 octobre 2015 Hollande vice-chancelier d'Angela Merkel selon Marine Le Pen - Discours intégral 9 octobre 2015

Ce hoax est ici relayé par Media-presse-info, un site affilié à la mouvance d'extrême-droite qui pratique régulièrement la désinformation. Le web design du site est proche de celui de n'importe quel pure player d'information et emprunte aux codes des sites d'information émanant de la presse professionnelle.

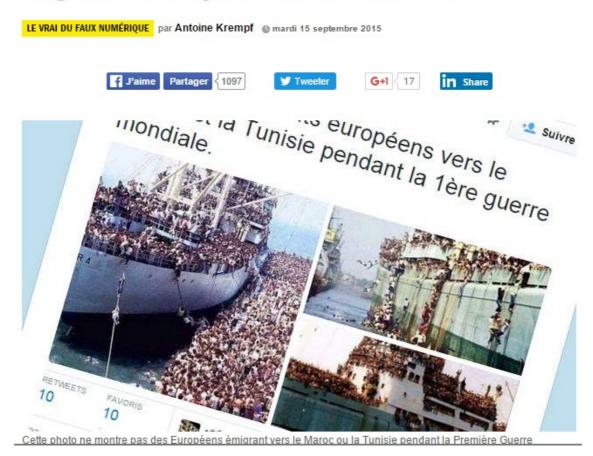
ANNEXE 3: LA PAGE D'ACCUEIL DE SITY.NET



La « pensée unique » et le « système » sont les cibles fantasmées des conspirationnistes. La représentation de la bibliothèque comme lieu du dévoilement des grandes conspirations et de la réelle nature des « pouvoirs planétaires » pose question. Le jeune lecteur qui s'avance semble soudain subjugué par l'ampleur de ce qu'il ignore... et qu'on lui cachait. Il est probable qu'en réalité, l'écran du smartphone ou de l'ordinateur connecté au web se substitue à l'impressionnante bibliothèque.

ANNEXE 3 : LA PHOTOGRAPHIE DÉTOURNÉE DU PAQUEBOT VLORA

Non, ce bateau n'est pas rempli de migrants européens vers le Maroc



Photographie détournée du paquebot *Vlora* « debunkée » par *Le Vrai du Faux* de France Info.

[Source France Info: http://www.franceinfo.fr/emission/le-vrai-du-faux-numerique/2015-2016/non-ce-bateau-n-est-pas-rempli-de-migrants-europeens-vers-le-maroc-15-09-2015-07-05]

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	13
PARTIE 1 : LA FIN DES UTOPIES OU LES MESSIANISMES NUMÉRIQUES A L'ÉPREUVE DES DYSTOPIES INFORMATIONNELI	
1 - Émergence d'un nouveau risque informationnel généré par les usage	
web	
1Le hoax	19
2 Le détournement	
3 La viralité des contenus sur l'Internet	
2- Une guerre de l'information est-elle déjà en route ?	
2 La fin de l'irénisme numérique	
3 - Récits complotistes et désinformation active : bad subjects ou priorit	
éducative pour les professionnels des bibliothèques ?	
1 Un sujet négligé par les bibliothèques	
2 Les bibliothèques, ressources oubliées des dispositifs de luttes contre la désinformation et les théories du complot	
PARTIE 2 : POSITIONNEMENT ACTUEL DES BIBLIOTHÈQUES	28
1- Des bibliothèques en prise avec un espace documentaire bouleversé	28
1 Délégitimation des sources traditionnelles d'information dans la société	
civile	
2 La crise de légitimité des bibliothèques en concurrence avec les nouveausages	
3 L'Internet : instance de délégitimation des autorités traditionnelles	
2 - L'autorité perdue de l'objet bibliothèque dans un contexte de relativ	
culturel et de concurrence informationnelle	
l Obsolescence du concept de prescription et impact sur la liberté	
d'expression et le pluralisme	31
2 Conséquences : horizontalité des modes de transmission et rejet de la fi	gure
de l'expert	32
3- Politiques documentaires et médiation en bibliothèque, une réponse	
nécessaire et suffisante ?	
1 Les termes du débat : de quoi parle-t-on?	
Qu'est-ce qu'une bibliothèque en 2015 ?	
La politique documentaire	
La médiation	
1 00	30
PARTIE 3 : DÉJOUER ET DÉSAMORCER LES THÉORIES DU COMPLOT : UNE NOUVELLE PRAXÉOLOGIE POUR LES	
BIBLIOTHÉCAIRES	39
1 - Redéfinir les contours des concepts de liberté d'expression et de	
pluralisme	39
1 Le pluralisme : regard sur la diversité ou revendication de la neutralité	
Un concept polysémique sous forme de mantra	
Pluralisme inclusif ou pluralisme exclusif?	
Un Code de déontologie du bibliothécaire injonctif mais contradictoir	
	42

2 Liberté d'expression et désinformation : le mot chien mord-il ?	43
Un concept toujours convoqué mais rarement défini	
Relire la notice	
2- Renforcer la culture de l'information : les Lumières à l'heure de	la fibre
optique	45
1 Culture de l'information : définition	45
2 Renforcer la culture de l'information chez les usagers	46
3et chez les bibliothécaires	
Savoir déconstruire un discours et/ou une logique éditoriale	
Réintroduire l'expertise du bibliothécaire ?	
3 - Introduire les pratiques de debunking et de fact-checking dans le	
bibliothèques pour évaluer l'information	
1 Debunking de hoax et fact-checking : définitions	52
Le debunking de hoax	52
Le fact-checking ou la vérification par les faits : un service innovar	ıt pour
les bibliothèques ?	52
2 Des outils participant de la formation de l'esprit scientifique et de la	
restauration d'une pensée complexe	
Des outils neufs à réinventer	
Réintroduire la rationalité de la méthode scientifique	
Réintroduire de la pensée complexe	
3 Le fact-checking et le debunking : nouvelles compétences du bibliot ou fiche de poste à inventer ?	
v 1	
CONCLUSION	61
SOURCES	63
BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE	65
ANNEXES	69
Annexe 1 : Exemple du hoax concernant Manuel Valls relayé par m	
presse-info	
Annexe 3 : La page d'accueil de sity.net	
Annexe 3 : La photographie détournée du paquebot Vlora	72
TARI E DES MATIÈDES	73